



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

Mardi 12 novembre 2013

Compte rendu in extenso

Conseil Municipal du 12 novembre 2013

Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique le 12 novembre 2013 à 20 h 00, en l'Hôtel de Ville (salle du Conseil Municipal).

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Ordre du Jour

Election du secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2013

AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

- Débat d'orientations budgétaires
- Décision modificative budget principal COMMUNE n°2-2013
- Décision modificative budget annexe ASSAINISSEMENT n°2-2013
- Subvention 2013 au CCAS
- Subventions associatives (COS, Don du sang, Echanges de savoirs réciproques)
- Subventions initiative jeunes
- Modification du tableau des effectifs
- Autorisation de signature du marché d'assurances

AFFAIRES TECHNIQUES

- Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre des travaux de réfection du chœur et de la chapelle de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul
- Avenants n° 1 au marché 2012 MAPA 03 relatif aux travaux de restauration du théâtre municipal
- Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire place Berthet
- Avenant n°2 au marché 2013 MAPA 10 avec la société HP BTP pour les travaux d'assainissement place Berthet
- Approbation de la Convention Partenariale STIF/Collectivités locales/Transporteurs (CTII)
- Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour la passation du marché de fourniture de carburant

DIVERS

DECISIONS MUNICIPALES

Madame d'ESTEVE :

Procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire :

Merci Sylvie, comme il est d'usage, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il une candidate ou un candidat. Sophie. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc Sophie qui sera secrétaire de séance.

*

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, Mme MAIGNE, M. BISSORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, Mme BARBARO, M. FRANQUET, M. SCHNELL, M. BARATON, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET (à partir du point 2), Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (Conseillers Municipaux).

Absents et excusés : M. GUILLAUME, M. GIBLAIN, M. FORGET (point 1), M. FERRET, Mme DECKERT (conseillers municipaux).

Procurations :

M. GUILLAUME	à	M. TEYSSIER
M. GIBLAIN	à	M. SOUDRY
Mme DECKERT	à	Mme d'ESTEVE

Secrétaire de séance : Mme Sophie TRINIAC (*Conseillère municipale*)

*

Monsieur le Maire :

Nous allons aborder l'ordre du jour du conseil municipal avec un certain nombre de points importants, notamment les orientations budgétaires. Avant de commencer ce conseil municipal, je voudrais vous faire part de deux sujets qui ont une importance inégale, mais que je souhaitais évoquer. Le premier évidemment, c'est la situation aux Philippines. Evidemment, vous allez me dire, on est une commune parmi 36 000 communes de France et la France est un pays parmi 169 pays dans le monde et à l'ONU. Qu'est-ce que la question des Philippines malgré le drame qu'elle représente aujourd'hui, représente pour nous.

Je pense que chacun d'entre nous est bien conscient de la situation très dramatique de ce pays. Il faut savoir que bien entendu, c'est un pays pauvre, même si c'est un pays en voie d'émergence, mais beaucoup plus que ça, c'est un pays émietté, fragmenté. C'est un archipel de 7000 à 8000 îles, ilots, avec des micro-économies locales de petits paysans qui vivent avec quelques cocotiers, avec des pirogues, avec des petites barques de pêche et tout ça, en tout cas dans un certain nombre de régions du centre et de l'est du pays a été brisé, bouleversé, détruit par le typhon qui vient de s'abattre sur les Philippines.

Alors, le résultat c'est qu'il faudra des années et des années et des années pour que ce pays sorte de la situation dans laquelle il est. Il faudra certainement beaucoup d'aide et beaucoup d'appui de la part de pays qui peuvent apporter un minimum de solidarité. C'est le mot solidarité que je veux employer ce soir devant vous. C'est un point que j'ai évoqué avec la Croix Rouge de La Celle Saint-Cloud qui m'a dit vouloir engager un programme d'aide, de soutien très substantiel. D'après ce que m'ont dit les responsables, notamment Mohamed Kasmi et Patrick Barthe, la Croix Rouge de La Celle Saint-Cloud envisage de faire un don de 3000€, elle envisage également d'appeler à la contribution de ses adhérents, de faire un appel à travers les journaux municipaux des trois communes que couvre la Croix Rouge de La Celle Saint-Cloud – Bougival – Louveciennes, de mettre en place des troncs pour recevoir des dons dans les magasins

de collecte alimentaire et ce à quoi j'ai proposé que la commission des affaires sociales qui s'en saisira dans les tout prochains jours, puisse apporter, puisse proposer au conseil municipal, on l'évoquera au prochain conseil municipal de décembre, d'apporter, d'abonder l'aide de la Croix Rouge, qui sera versé à la Croix Rouge Française, qui elle-même versera ces dons à la Croix Rouge Philippine. Si vous en êtes d'accord, je voulais le proposer pour qu'on puisse le présenter à la commission des affaires sociales qui elle-même nous fera une proposition dans les prochains jours, dans les prochaines semaines en tout cas pour le conseil municipal. Je sors des sujets. Jean-Louis DELCOURT ?

Monsieur DELCOURT :

Bien sûr, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à pareille demande. Mon seul, pas soucis, mais c'est la première fois qu'on le fait... On n'a rien fait pour le Tsunami par exemple ou pour Haïti qui se sont trouvés dans des situations catastrophiques. Moi je suis tout à fait d'accord pour qu'on le fasse, mais il ne faudrait pas que ce soit au coup par coup sous prétexte que tel pays nous plait plus qu'un autre. Je pense que c'est en fonction d'un certain nombre de critères qu'il faudrait d'ores et déjà établir où on pourrait se dire : on intervient de façon systématique dans des cas comme celui-là. Mais pour les Philippines et pour beaucoup de choses, je n'ai pas d'opposition sur le principe, mais je crois qu'il faut que cela soit régulier.

Monsieur le Maire :

Je précise que c'est une proposition que je fais au conseil ce soir. C'est une proposition qui mérite d'être débattue dans le cadre de la commission des affaires sociales, je pense principalement, peut-être de la commission des finances... qu'il faille établir des critères, certainement et en tout cas des niveaux d'engagement. Moi je pense qu'il faut vraiment, Christiane, que cette discussion ait lieu très largement en commission des finances. Mais il me paraissait important que ce conseil ne commence pas sans qu'on évoque cette question que je mets au débat au sein du conseil. Voilà, pas d'autre intervention.

Deuxième point, ça va être très rapide, simplement, puisque je reviens après une petite absence bien malgré moi, j'ai été absent lors de deux conseils municipaux, je voudrais d'abord m'en excuser auprès de vous et je voulais aussi remercier les services de la ville à travers leur directeur général et leur directeur général adjoint, remercier les élus du conseil municipal et tout particulièrement remercier Christiane DUCHESNE, pendant cette absence qui n'a pas été neutre ni très courte, pour avoir assumé toutes les fonctions qu'exige le fonctionnement normal des institutions municipales. Il n'y a pas eu d'interruptions, les dossiers n'ont pas été retardés, il n'y a pas eu de ralentissement anormal, tout a continué son cours de façon naturelle et vraiment, ce qui prouve d'ailleurs que nul n'est irremplaçable, et je voulais vraiment remercier Christiane et chacun d'entre vous.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2013

Monsieur le Maire :

Sur ce, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour qui n'est pas tout à fait l'ordre du jour mais ça le précède, l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2013. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BARATON :

Oui Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire :

Oui Jean-François.

Monsieur BARATON :

Je souscris à votre premier point.

Monsieur le Maire :

Lequel ?

Monsieur BARATON :

Pour les problèmes rencontrés dans certaines parties du monde. En revanche, il a passé quand même quinze ans au service de la ville, c'était un Monsieur utopiste parfois mais très respecté, c'était Monsieur Georges BODU, il nous a quitté, je pensais qu'on pouvait au moins le citer dans cette enceinte.

Monsieur le Maire :

Mais c'est vrai, il y aurait malheureusement beaucoup de personnes à citer. Bien entendu Georges BODU, nous avons été d'ailleurs, le conseil municipal a été présent et représenté aux cérémonies d'inhumation, je crois qu'un mot a été même dit à l'intention de sa famille et puis je voudrais aussi évoquer, on peut le dire, Madame GASQUET, l'épouse de l'ancien maire, qui est décédée il y a quelques jours et c'est une peine pour lui-même et pour tous ceux qui l'on connue. Et nous avons été présents, et le conseil a été présent et représenté à cette cérémonie également. Et puis on pourrait évoquer un certain nombre d'autres personnes qui malheureusement nous ont quitté au cours de cette dernière période.

J'en viens à l'ordre du jour de la séance du...je commence par celle du 25 juin. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui Jean-François.

Monsieur BARATON :

Je crois que le conseil du 25 juin a été approuvé en séance du 9 juillet, sauf erreur de ma part, il me semble, mais enfin qu'importe.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas, je n'étais pas là. Je pose des questions. Merci de le rappeler. Ça a été approuvé, Yves ? D'accord, donc le 25 juin c'est fait. Nous avons le procès-verbal et le compte rendu in extenso de la séance du 9 juillet. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BARATON :

Oui moi Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur BARATON :

Apprenant que le conseil municipal se tiendrait ce jour 12 novembre soit plus de quatre mois après le dernier, j'ai saisi Monsieur le Sous-préfet pour avis sur ce très faible nombre de réunions de conseil municipal. Après dix jours de réflexion, il m'a répondu ceci : *l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre*. Cette année le conseil municipal de la commune a été réuni le 16 mars, premier trimestre, le 25 juin, deuxième trimestre, le 9 juillet, troisième trimestre et donc ce 12 novembre. Aussi vous pouvez remercier Madame la Première adjointe d'avoir fait preuve d'une rapidité extrême pour ce conseil, parce que sans ça, vous auriez été dans l'illégalité. Voilà.

En revanche, je voudrais revenir très rapidement sur la chronologie des faits. Le 21 juin dernier Monsieur le Maire, vous avez fait parvenir à tous les élus, un message dans lequel vous indiquez, je cite : *mon objectif sera alors de présenter notre bilan, un bon bilan et de proposer un projet pour les dix prochaines années avec pour objectif 2020*. Aussi, quatre jours plus tard, lors de la séance du 25 juin, j'ai fait part de mon désaccord avec votre bilan, j'ai souligné plusieurs de vos engagements non tenus ainsi que certaines dérives regrettables et j'ai indiqué que j'envisageais de conduire une liste lors des prochaines élections municipales. Aussi, il n'est pas acceptable que certains membres de votre entourage répandent l'idée que j'aurai profité de votre absence pour déclarer ma candidature. Cela est parfaitement inexact et ne fait qu'instrumentaliser votre état de santé à des fins strictement politiques. Par ailleurs, pour revenir à ce conseil du 9 juillet, lors de la séance du 9 juillet durant laquelle le point unique de l'ordre du jour visait à me destituer de mes fonctions d'adjoint, vous n'avez pas donné de procurations afin de ne pas avoir à voter vous-même à ma destitution. Ce n'est pas la conception que je me fais du courage politique. Enfin, j'avais demandé que soit annexé le texte que j'avais lu lors de ce conseil. Cela n'est pas fait. Il est regrettable de constater que sur le site de la ville, il n'y a pas le compte rendu in extenso du 25 juin avec le contenu de ma déclaration. En revanche, et je pèse mes mots, il est scandaleux d'avoir utilisé ce support pour faire un commentaire politique sur ce conseil, pire, d'avoir écrit, je cite : *qu'à part une personne, le conseil a voté le retrait de titre de maire-adjoint concernant Monsieur BARATON*. J'ai

évidemment fait constater ces faits, idem pour l'utilisation de votre photo du journal municipal dans un tract politique de septembre et dans la revue de l'association Patrimoine et Urbanisme qui vante vos mérites pour l'avenir de la villa Viardot. No comment. En conséquence je ne voterai pas ce compte rendu du 9 juillet.

Monsieur le maire :

Ecoutez, moi je ne rentre pas dans la polémique, surtout à ce niveau-là du débat. Franchement, ça ne m'intéresse pas. Je vais vous dire en toute bonne foi, c'est que je n'ai pas cherché à instrumentaliser mon état de santé.

Monsieur BARATON :

Je n'ai pas dit ça Monsieur le maire.

Monsieur le Maire :

Je sais que vous n'avez pas dit. Peu importe. Je le dis comme c'est, pendant deux mois et demi, j'étais « au ras des pâquerettes ». Voilà la réalité. Je m'en sors et j'en suis content et j'ai été appuyé par beaucoup de gens mais je n'ai pas instrumentalisé mon état de santé. Je le dis en toute sincérité, ça n'est pas dans mon esprit, ça n'est pas dans ma conception de conduire l'action municipale, ni dans mon mode de fonctionnement personnel. De la même manière que le 25 juin, je ne me rappelle plus du 25 juin, je n'étais sûrement pas en état d'avoir à décider de quoi que ce soit. Sur ce, je vous propose qu'on en arrête là. On n'est pas au niveau du fonctionnement d'un conseil municipal. Je crois qu'il faut voir avant tout l'intérêt des Cellois et arrêter de s'écharper sur des sujets hors de propos. Sur ce, je vous invite à voter sur ce compte rendu. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Il est donc approuvé, je vous en remercie.

AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire :

Nous passons au sujet du jour. Pierre juste un petit mot sur ce débat d'orientations budgétaires qui est la partie importante de cette séance.

Qu'est-ce que le débat d'orientations budgétaires, ce sont des orientations, des choix qui portent sur les années à venir et qui permettent d'éclairer et d'encadrer le vote du budget. La séance où on évoque le DOB, où on présente le DOB, c'est une séance qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget, ce qui est le cas effectivement. Elle ne donne pas lieu à un vote, puisqu'on prend simplement acte de ce que le débat a eu lieu et sur ces orientations budgétaires 2014, je voudrais vous dire quelques mots plus précis.

Cette année 2014, elle va être particulière évidemment. Je ne sais pas Michel s'il y a un film qui s'appelle une journée particulière. Voilà, c'est une année particulière à plus d'un titre et nos orientations budgétaires devront tenir compte de ces particularités. Mais pour autant, les spécificités de ces orientations budgétaires ne doivent pas nous amener à vous proposer de modifier les constantes qui ont été maintenues tout au long de notre mandat, qu'elles concernent les projets de rénovation de notre patrimoine public, le fonctionnement de nos services publics, de poursuite et de réalisation de grands projets municipaux et puis également de maîtrise de dépenses et de stabilité des taux d'imposition et comme nous l'avons poursuivi, de baisse de la dette publique.

Je voudrais, comme on l'a présenté, vous rappeler quatre objectifs qui vont caractériser ce débat d'orientation budgétaires et qui vont encadrer le budget qui sera présenté à la séance du mois de décembre. Premier objectif : nous devons nous adapter à un contexte nouveau. L'année 2014, dès le premier janvier va marquer l'entrée de notre commune, dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il faut savoir que le paysage administratif territorial évolue, il se transforme radicalement. La loi nous contraint, contraint les communes à intégrer les intercommunalités, à rentrer dans des intercommunalités, et actuellement, le Parlement est en cours de débat sur la question du Grand Paris. Vous savez que le Grand Paris, c'est quelque chose qui va nous impacter de près puisque c'est une collectivité ou un établissement public qui va rassembler 125 communes, les 125 communes qui entourent Paris, 125 communes de la petite couronne, donc des départements immédiatement alentours de Paris et Paris. 125 communes pour plus de 2.5 millions à 3 millions d'habitants. C'est cette métropole que nous aurons à nos côtés puisque Vaucresson et Rueil seront intégrées dans la métropole de Paris. Cette situation va se traduire par des modifications, notamment l'entrée dans Versailles Grand Parc, des modifications dans la gestion de compétences, mais aussi par la mise en place d'un nouveau schéma financier que Pierre va présenter, de façon assez détaillée dans les minutes qui viennent, même si cette adhésion sera globalement, et nous l'avons étudiée de manière extrêmement attentive et approfondie, sera sans

conséquences sur l'équilibre général du budget municipal et d'ailleurs, nous ferons le maximum pour qu'il soit le plus positif possible, pour nous Cellois.

Les compétences de Versailles Grand Parc concernent, on y reviendra tout à l'heure, le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'action en faveur de l'habitat, la politique de la ville, c'est dire l'importance de cette intégration dans Versailles Grand Parc, la communauté d'agglomération. Ça c'était le premier point.

Deuxième point, évidemment, vous le savez bien, les élections municipales du mois de mars. Elles vont se traduire par l'adoption d'un nouveau programme de mandat, quelle que soit l'équipe qui prenne en charge la réalisation de ce nouveau programme. Bien sûr, je peux souhaiter et nous pouvons espérer que nos concitoyens retiendront le projet présenté par l'équipe majoritaire, mais c'est la démocratie qui décidera et donc, c'est le vote démocratique qui en décidera. Donc nous vous proposerons d'adopter des orientations budgétaires neutres par rapport au choix des électeurs. Il ne s'agit pas de préjuger de la décision des électeurs en votant un budget qui arrêterait de grandes décisions, qui bloquerait en quelque sorte la mise en œuvre d'un éventuel autre programme de mandat. Donc ce budget primitif qui sera présenté en décembre visera à permettre le fonctionnement normal de la ville au cours du premier semestre, cela va de soi, des premiers mois du premiers semestre, laissant à un budget supplémentaire ou à une décision modificative en avril, mai ou juin, l'éventuelle possibilité, ou en tout cas la possibilité de prendre en compte les engagements qui auront été retenus par les électeurs au mois de mars.

Troisième point, les actions municipales et Pierre y reviendra de manière précise, devront s'inscrire dans un cadre de contrainte financière qui est imposée à notre commune comme à toutes les communes d'ailleurs, et qui comporte notamment la réduction du montant de la dotation globale de fonctionnement qui est un problème énorme pour les communes et pour les collectivités concernées puisque l'Etat réduit son engagement de plus de 1,5 milliard d'euros sur les années qui viennent et bien entendu, la progression du prélèvement opéré sur les ressources de la ville au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal. La péréquation c'est un sujet sur lequel on reviendra à différentes occasions et qui est un sujet qui emporte un certain nombre de conséquences dans les années à venir.

Quatrième point et je termine sur ce point, conformément aux années antérieures, nous présenterons néanmoins un budget en cohérence avec la politique que nous avons maintenue au cours des dernières années, au cours du mandat précédent, maîtrise des dépenses, stabilité des taux d'imposition, désendettement de la ville, puisque la dette a été réduite de plus de 50 % au cours des dernières années. C'est dans ces conditions que le budget primitif de fonctionnement sera basé sur le prolongement du budget 2013 et que les budgets d'investissement et d'assainissement seront également limités aux opérations de rénovation du patrimoine municipal, la voirie, les bâtiments, les écoles, mais aussi à l'achèvement des grands projets municipaux déjà programmés et engagés.

Voilà, ça sera ensuite à l'équipe élue d'inscrire dans le cadre d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative, les opérations nouvelles qui lui paraîtront nécessaires. Voilà ce que je voulais vous dire et je demande à Pierre de présenter, de rentrer dans le vif du sujet. Merci.

Monsieur SOUDRY :

Ainsi que le Maire vient de le dire, l'année 2014 et au-delà même, les années qui suivent seront marquées par trois points importants qui vont modifier quand même l'aspect économique de la vie de notre commune. D'abord l'entrée dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier prochain, donc désormais le nouveau mandat va s'inscrire dans un nouveau cadre institutionnel, la définition bien sûr d'un nouveau programme de mandat et puis aussi l'accentuation des contraintes financières qui pèsent sur les villes.

Donc on va prendre ces trois points, en commençant par le dernier.

L'accentuation des contraintes financières

Quelles que soient les orientations à venir, il faudra tenir compte de cette accentuation des contraintes financières, d'abord l'accentuation de la réduction de la DGF. On était habitué déjà depuis le début de ce mandat à la différence des mandats précédents ou la DGF augmentait sensiblement au rythme de l'inflation. Et bien depuis ce mandat, grosso modo, elle décroît de 1 à 2 % par an, mais l'année prochaine, elle risque de décroître beaucoup plus, d'une part parce que vous savez que l'ensemble des DGF que donne l'Etat constitue une enveloppe et que cette enveloppe va diminuer fortement l'année prochaine. Vous savez que l'Etat a besoin d'argent et il va réduire, il a besoin de faire des économies sur son budget, et pour concourir à ces économies, va réduire le montant total des sommes qu'il donne aux collectivités territoriales. Donc on a un ensemble, une enveloppe qui va se réduire fortement de près de 3%.

Deuxième phénomène aggravant, à l'intérieur de cette enveloppe, répartie entre les communes, les intercommunalités, etc, et vous savez notamment, enfin on le sait bien que l'année prochaine, il va y avoir avec la généralisation de l'intercommunalité, la création de nombreuses intercommunalités ou le renforcement des intercommunalités existantes,

c'est-à-dire qu'il va falloir donner plus de DGF à ces intercommunalités. Si on prend autour de nous, on voit par exemple que va se créer une intercommunalité autour de Saint-Germain-En-Laye qui n'existe pas aujourd'hui, et bien la création de cette intercommunalité va créer de toute pièce, l'octroi d'une DGF importante à cette intercommunalité qui sera bien sûr pris sur l'ensemble des DGF des villes, de toutes les villes de France. De même, là où on va aller sur Versailles Grand Parc, le fait que Le Chesnay qui aujourd'hui n'appartient à aucune intercommunalité, va rejoindre Versailles Grand Parc et à ce titre-là va augmenter la DGF de Versailles Grand Parc. Donc vous voyez qu'à l'intérieur d'une enveloppe qui va diminuer, la part donnée aux intercommunalités va croître, ce qui fait que la part restant aux communes va décroître très fortement l'année prochaine.

Le deuxième point, c'est l'accroissement du prélèvement au titre de la péréquation intercommunale. Vous savez que ce prélèvement pèse lourdement sur les communes dites « riches » puisque c'est un prélèvement qui prélève des ressources auprès des communes riches pour les donner aux communes soi-disant pauvres. Donc toutes les communes de l'Ouest parisien et en particulier la nôtre contribuent à ce prélèvement avec des sommes importantes. Vous savez que ce prélèvement fondé en 2012 va croître jusqu'en 2016, donc il était déjà important et il va devenir encore plus important dans les années qui viennent et notamment en 2014. « Heureusement », il sera un peu moins dur pour nous que si nous étions restés dans la CCCS puisque ce prélèvement est calculé à partir de deux éléments, notamment le revenu par habitant, et le revenu par habitant au sein de Versailles Grand Parc sera moins élevé que le revenu par habitant qu'on connaissait ici dans nos trois communes et puis aussi, il y a un effet du volume de population avec 250 000 habitants, cet effet volume joue de façon importante à VGP. L'intégration à VGP devrait sur ce plan-là être bénéfique et nous permettre de modérer l'accroissement du prélèvement que nous aurons à verser. Néanmoins, nous aurons bien sûr un prélèvement à verser en 2014.

Parallèlement, nous assistons à une réduction des subventions d'investissement. Jusqu'à l'année dernière notamment, le Département participait par ces subventions aux travaux dans les écoles, aux travaux sur la voirie, et bien c'est terminé, le Département ne participe plus à ces investissements. Voilà encore une contrainte qui va peser sur nous. Ceci sans parler des mesures générales comme l'augmentation de la TVA, vous savez qu'au 1^{er} janvier la TVA va augmenter, et pour nous, ce qui nous touche le plus c'est le taux intermédiaire qui va passer de 7 à 10, ce n'est quand même pas rien et qui touche notamment la restauration, le nettoyage, etc. Vous voyez que les contraintes financières seront quelle que soit l'équipe en place importantes à partir de l'année prochaine et beaucoup plus importantes que ce que nous avons connu jusque-là, il faut le savoir.

Le deuxième point, c'est un nouveau programme de mandat et le budget primitif que nous allons voter dans deux mois.

Vous savez qu'il y aura un nouveau programme de mandat et ainsi que l'a dit le Maire, nous souhaitons être neutre au moment du budget primitif vis-à-vis de ce programme de mandat. C'est-à-dire que nous allons vous proposer un budget d'attente qui vise d'abord à assurer le fonctionnement normal de la ville au cours du premier semestre et un budget supplémentaire en mai qui permettra alors la prise en compte du nouveau programme de mandat.

Ce budget primitif d'attente que nous vous proposons de voter dans deux mois sera la stricte continuité du budget 2013, c'est-à-dire reposera sur les mêmes équilibres, la stabilité des taux d'imposition, donc un compte de fonctionnement qui sera obtenu par indexation variée mais du compte de fonctionnement 2013, avec report sur le budget complémentaire de juin d'éventuelles mesures nouvelles notamment, s'il y a lieu, les nouveaux rythmes scolaires. Nous n'allons pas prendre en compte, puisque nous reconduisons, nous continuons le budget 2013 que les nouveaux rythmes scolaires s'ils ont lieu, ne se mettront en place qu'à la rentrée de 2014, donc il sera tout à fait temps lors d'un budget du mois de mai de prendre en compte ces nouveaux rythmes et l'implication pour notre ville après notamment que nous ayons tiré l'expérience du premier trimestre qui est en train de se dérouler pour les communes qui ont choisi de commencer dès cette année. Voilà, pour l'assainissement, c'est pareil, nous reconduisons le budget 2013 largement.

Ainsi donc, le budget de fonctionnement, je vous rappelle celui qu'il était pour 2013, nous avons des ressources de 32 millions, des charges d'à peu près 29 millions, c'est-à-dire que la différence entre les deux qui est un autofinancement pour l'investissement d'environ 3 millions, un peu plus de 3 millions, dont vous voyez la structure, vous la connaissez bien maintenant. La structure de nos ressources qui sont d'une part des produits des services que nous vendons, la fiscalité et puis les dotations et subventions que nous recevons, notamment la DGF qui pèse pour à peu près 7 millions dans cet ensemble de 9,9 millions. Et nos charges, la plus importantes, vous savez, ce sont les charges de personnel qui représentent plus de la moitié de nos charges, plus de 15 millions, les achats, 7,5 millions qui eux vont prendre l'augmentation de la TVA et puis les participations et subventions que nous donnons et puis les prélèvements de toutes sortes qui agissent sur nous et notamment plus tard le FPIC.

Voilà, nous prendrons un budget 2014 qui sera largement à périmètre constant bien sûr, puisque le périmètre va changer, on va voir tout à l'heure, la structure du compte va changer avec l'entrée dans VGP, mais l'équilibre général sera celui de 2013, reconduit.

En ce qui concerne l'investissement, le budget d'investissement sera volontairement limité à la réalisation sans retard des travaux nécessaires à la ville, qui ne doit pas être troublée par la période électorale, donc il faut que pendant ces trois mois, les travaux de maintien en l'état du patrimoine, de mise en sécurité des installations puissent se dérouler tout

à fait normalement et sans retard. C'est pour ça que nous maintenons la date de vote du budget à la fin de cet exercice pour que le premier trimestre soit un trimestre actif et utile. Et puis bien sûr la réalisation des grands projets déjà engagés ou planifiés, ce qui est déjà parti, il faut bien sûr l'achever, la place Berthet, puisque vous avez vu que cette année, nous avons réalisé des travaux d'assainissement sur la place Berthet, et donc maintenant que le sous-sol est fait, nous allons faire la surface dans la continuité. Et puis l'avenue des Gressets à la Chataigneraie, vous savez que pour cette avenue, les travaux étaient déjà très engagés cette année et sont prévus pour être déroulés sur trois ans, donc nous déroulerons bien sûr la deuxième phase, nous engagerons la deuxième phase pour 2014.

Il faut déjà, j'anticipe un petit peu sur ce que nous verrons avec VGP, au budget de la ville, il faudrait pour être à périmètre constant, compléter par un certain nombre de projets qui seront désormais pris en charge par VGP parce qu'ils rentrent dans ses domaines de compétences, et je veux parler pour cette année 2014 de la vidéo protection. La vidéo protection, c'est un sujet que nous avons étudié déjà depuis deux ou trois ans, mais nous savions que VGP, ça faisait partie de ses domaines de compétences et qu'il le prendrait en charge, donc c'est un projet qui va représenter à peu près 5 à 600 000 euros pour la ville, il aurait été irresponsable d'engager ce projet avant d'entrer dans VGP, c'est-à-dire d'engager les finances de la ville sur 600 000 € alors que dès l'entrée dans VGP, ce projet sera financé par VGP sans toucher les finances de la ville. C'est quand même très important et nous avons ainsi préservé les finances de la ville et nous avons l'accord de VGP, ce projet sera réalisé dès le premier trimestre 2014, travaux réalisés et portés au compte de VGP. Donc quand on veut voir l'investissement, il faut maintenant se familiariser avec le fait qu'il y aura l'investissement de la ville et puis l'investissement que fera sur la ville, VGP dans ses domaines de compétences. Ainsi qu'on l'a dit, nous reporterons sur juin, aussi bien pour le budget ville que pour le budget assainissement les projets du nouveau programme de mandat. Voilà donc ce que sera ce budget.

L'important maintenant, c'est l'entrée dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Vous savez que nous rentrons au 1^{er} janvier, ce qui veut dire de nouvelles compétences transférées et un nouveau schéma financier.

Les nouvelles compétences : on en a parlé tout à l'heure. Vous savez qu'il y a un certain nombre de compétences que doivent choisir les intercommunalités. Il y a des compétences qui sont obligatoires, des compétences optionnelles qu'elles choisissent librement et même des compétences facultatives qu'elles peuvent rajouter en plus. Nous rentrons dans un système qui est déjà bien établi, qui pourra bien sûr évoluer par la suite et nous souhaitons qu'il évolue, qu'il prenne d'autres compétences.

Mais au démarrage, ce sont les compétences actuelles de VGP qui sont parmi les compétences obligatoires, le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

En compétences optionnelles, VGP avait choisi l'eau, l'environnement et les équipements culturels.

En compétences facultatives, des parcs de stationnement, la gestion d'une fourrière animale et les aires d'accueil des gens du voyage.

Vous savez qu'on a un petit peu maintenant l'expérience de l'intercommunalité, que la définition de la compétence ne définit pas tout ce qui est pris en charge par l'intercommunalité puisque la notion de compétence doit être complétée par la notion d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire, ça veut dire quoi. Ça veut dire dans la compétence correspondante, qu'est-ce que fait effectivement l'intercommunalité. Ce qui veut dire que ce qui n'est pas d'intérêt communautaire, bien que dans la compétence, la communauté d'agglomération ne le fait pas et ça reste au niveau ville. C'est important de préciser d'intérêt communautaire.

Dans le développement économique, ce qui est pris en charge par VGP, ce sont les ZAC et un certain nombre d'actions communautaires qui seront définies au coup par coup. Dans l'aménagement de l'espace, ce sont les transports urbains. Nos lignes de bus que nous gérons aujourd'hui, seront prises en charge à compter du 1^{er} janvier par VGP qui sera ainsi en notre nom, l'interlocuteur auprès du STIF, l'organisateur des transports en Ile de France. L'équilibre social de l'habitat, l'intérêt communautaire c'est l'élaboration d'un PLH. Ça ne jouera pas tout de suite puisque VGP a fait son PLH et nous, nous avons fait le nôtre, mais à l'issue de ces PLH, ça sera bien sûr un PHL commun qui sera à nouveau élaboré. Et puis dans la politique de la ville, un certain nombre de dispositifs d'insertion et notamment de prévention de la délinquance et c'est à ce titre que la vidéo protection est inscrite dans les compétences et dans l'intérêt communautaire de VGP.

Ensuite, les compétences optionnelles, il y a l'eau, c'est la SEVES, l'environnement, ce sont les déchets ménagers, un pôle qui financièrement pèse très lourd mais qui était déjà pour nous pris en charge par l'intercommunalité. Les équipements culturels, là aussi, il y a dans les équipements culturels, c'est la compétence générale, l'intérêt communautaire ce sont les écoles de musique d'intérêt communautaire, c'est-à-dire qu'il n'y a que les écoles de musique qui sont gérées par VGP et même pas toutes les écoles de musique, puisque uniquement celles qui sont décrétées d'intérêt communautaire. En fait, VGP demande aux communes, est-ce que votre école de musique, vous estimez qu'elle doit être gérée par l'intermédiaire de VGP, et donc devenir d'intérêt communautaire, et nous avons

répondu que ça donnerait un élargissement plus important à notre école de musique d'être intégrée et gérée par VGP, donc l'intérêt communautaire en terme d'école de musique comprendra bien sûr l'école de musique de La Celle Saint-Cloud.

Voilà, c'est important, mais petit à petit, je crois que tout au long de l'année prochaine, chacun s'appropriera un petit peu ces compétences.

Plus complexe, est le nouveau schéma financier. Adhérer à une communauté d'agglomération implique des mouvements de fonds importants entre la commune et la communauté. Il va y avoir des transferts de charges, puisque bien sûr il y a des compétences qui vont être prises en charge par VGP, donc nous transférons à VGP les charges de ces compétences, mais il va y avoir aussi des transferts de fiscalité. Nous allons transférer à VGP une partie de notre fiscalité. Vous savez d'ailleurs que dans les feuilles d'impôt qui tombent il y a une colonne commune, il y a une colonne intercommunalité donc nous allons transférer une partie, il va y avoir des transferts entre colonnes. Et puis bien sûr comme le transfert de fiscalité, il n'y a aucune raison d'être égal aux transferts de charges, il y aura des mécanismes d'équilibre pour assurer l'équilibre d'ensemble. Nous allons regarder ceci de façon un petit peu plus détaillé.

Les transferts de charges. Pour nous ils vont, en gros, ce sont des chiffres très arrondis, ils vont considérer principalement les transports. En gros, nous avons aujourd'hui, 400 000 € de charges pour les transports, essentiellement d'ailleurs la ligne 27, 28, 29. Et bien ces charges-là vont être transférées à VGP qui va gérer comme on l'a vu tout à l'heure les transports.

La politique de la ville, il y a la mission locale 35 000 €, mais nous ne la comptons pas puisque la mission locale était déjà financée par la Communauté des Coteaux de Seine. Donc là, ce n'est pas un transfert Ville sur la communauté, c'est un transfert entre communautés. Je l'ai mis en italique parce que ce ne sont pas des transferts qui comptent au niveau de la ville. Bien sur la vidéo protection, nous en avons parlé. Les déchets ménagers qui représentent à peu près 2.500.000 € pour La Celle Saint-Cloud, mais qui là aussi ne sont plus au jour d'aujourd'hui dans le budget de la ville, vont passer directement du budget de la CCCS au budget de VGP. Et puis le conservatoire de musique qui représente à peu près une charge de 400.000 €, c'est-à-dire à peu près autant que les transports, représentés pour 250.000 € par la subvention que nous versons chaque année au Carré des Arts et puis 150.000 € que nous dépensons pour l'entretien des bâtiments, le chauffage, le nettoyage du conservatoire. Donc ces charges-là seront prises aussi en charge par VGP. En gros, nous allons, du budget ville, avoir un transfert de charges de 800.000 € vers VGP, donc le compte que nous avons vu tout à l'heure dans la colonne charges, il va y avoir 800.000 € de moins sur les 29 millions de charges que nous avons aujourd'hui.

Mais il va y avoir des transferts de fiscalité qui sont importants, qui concernent aussi bien la fiscalité des entreprises que la fiscalité des ménages. En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, c'est simple, il n'y a pas de détail, la totalité de la fiscalité entreprises que nous percevons aujourd'hui et ses compensations vont être transférées à VGP. C'est-à-dire que nous ne voterons plus de taux concernant cette fiscalité entreprises, c'est VGP qui les votera. Sont compris dans cette fiscalité entreprises, la contribution foncière des entreprises qui représente à peu près 600.000 € par an et dont nous votons jusqu'ici le taux, la contribution à la valeur ajoutée des entreprises qui représente 400.000 €, là il n'y avait pas de taux à voter puisque c'était des taux fixés par l'Etat. Il y avait un certain nombre d'autres taxes, les taxes sur les entreprises de réseaux, les taxes sur les surfaces commerciales, le foncier non bâti qui représentent à peu près 200.000 €. Et puis, il y avait les compensations attachées à ces impôts entreprises et notamment la compensation part salaire de la taxe professionnelle qui avait été mis en place au moment où on avait supprimé cette part salaire et qui a subsisté quand on a supprimé la taxe professionnelle, bien sûr cette compensation a subsisté, 1.2 million c'est quand même important, mais là aussi cette compensation va être transférée à VGP. Donc au titre des entreprises, nous allons avoir un transfert de fiscalité entreprises et de compensation d'environ 2.4 millions et je signale maintenant comme on l'a vu, dans ces éléments-là, les taux correspondants seront votés par VGP et non plus par nous. Une chose intéressante, c'est que sur le taux de CFE qui va être désormais voté par VGP, actuellement, nous avons un taux qui est de 21,02, et bien le taux de VGP est de 18,86, ce qui veut dire que dès l'année prochaine, ceux qui sont soumis à la contribution foncière des entreprises sur notre ville, notamment les commerçants, les professions libérales, etc, les entreprises vont avoir leur taux de contribution foncière qui va diminuer de façon significative puisque le taux va passer en gros de 21 à 19, donc il va y avoir une baisse de ce taux et éventuellement une attractivité économique plus importante pour ceux qui voudront venir chez nous. Vous voyez qu'il y a des effets importants. Ça c'est pour la fiscalité entreprises.

Ensuite sur la fiscalité ménages. Et bien nous allons transférer à VGP l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation. Vous savez que la taxe d'habitation, son taux a fait tout au long des mandats, des mouvements importants puisque nous étions sur un taux d'environ 13%, au moment de la suppression de la taxe professionnelle, il y a eu tout un remaniement des taux, le Département n'est plus intervenu dans la taxe d'habitation, en échange elle a eu d'autres taxes, ce qui fait que nous avons récupéré la part Départementale de la taxe d'habitation et que notre taux était passé en gros de 16 à 19. Et bien en revenant à VGP, VGP va prendre cette part départementale de la taxe d'habitation et notre taux que nous allons voter l'année prochaine ne sera plus un taux de 19,23 % comme cette année, mais sera un taux qui va revenir à ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire aux alentours de 13%. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons avec un

taux de 19, un produit de taxe d'habitation qui était supérieur à 10 millions, et bien en revenant à un taux de 13, nous aurons un produit de taxe d'habitation qui sera de l'ordre de 7 millions.

C'est-à-dire que nous allons transférer 3 millions de fiscalité ménages à VGP. Si on fait le compte de tout ça, nous allons transférer 800.000 € de charges, nous allons transférer 2.4 millions de fiscalité entreprises, 3.2 millions de fiscalité ménages, donc nous allons transférer bien sûr plus de recettes que de charges, nettement plus, 4.8 millions de recettes de plus que de charges.

Evidemment, il y a en place des mécanismes de compensation de ces transferts, il y a différents mécanismes et notamment le versement d'une attribution de compensation qui est égale strictement à l'écart, la différence entre la fiscalité que nous transférons et les charges que nous transférons, c'est-à-dire que ça va être la différence entre 5.6 millions et 800.000 €, c'est-à-dire 4.8 millions. Donc nous allons recevoir une attribution de compensation de 4.8 millions. Vous voyez que la structure, quand on a eu tout à l'heure nos recettes et la part de la fiscalité, la part des dotations et tout ça, cela va quand même bouger, même si globalement ça sera neutre, cela va bouger. Nous aurons donc une attribution de compensation puis nous aurons aussi une dotation de solidarité communautaire qui vise à nous répercuter, parce que l'attribution de compensation, c'est une donnée fixe qui est figée dans le temps à sa valeur d'origine, c'est-à-dire que nous allons recevoir 4.8 millions *ad vitam aeternam* mais on voit bien que les fiscalités entreprises et ménages se sont des ressources dynamiques, c'est-à-dire qu'avec le temps, elles auraient augmenté, les charges d'ailleurs aussi. Donc pour tenir compte de ce côté dynamique, on sépare les deux montants, l'attribution de dotation solidarité communautaire qui compensera la perte de dynamisme sur la fiscalité transférée. Bien sûr cette dotation de solidarité communautaire, au début elle sera faible mais elle va croître fortement avec le temps au fur et à mesure de l'effort qu'aura eu ce dynamisme. Voilà la modification importante de nos ressources. Les chiffres que je vous donne là sont des chiffres tout à fait arrondis, ils seront précisés par ce qu'on appelle la CLETC, c'est une commission locale d'évaluation des transferts de charges qui est composée de représentants de la ville et de représentants de VGP et qui examine exactement quelles sont les charges transférées, la fiscalité transférée et les montants des attributions et dotations à donner. Voilà donc ces transferts importants.

Mais il y aura aussi, au-delà de la diapo précédente qui vise à la neutralité, il y aura des bonus au-delà de cet équilibre général. Notamment VGP va apporter une participation importante à l'investissement. Au-delà de la neutralité sur le fonctionnement, le plus c'est une participation importante à l'investissement, soit par une prise en charge des investissements relevant directement de ses compétences, on les a vues. Par exemple, nous avons vu qu'en 2014 nous allons recevoir à peu près sous forme de dons en nature, puisque ça sera l'installation de la vidéo protection, un montant d'investissement d'environ 600.000 € qui n'aura donc pas à être inscrit dans notre budget. Une autre façon aussi puisqu'on a vu que les domaines de compétence de VGP sont quand même pour le moment relativement modérées et que les investissements à réaliser dans ce domaine de compétence ne sont pas légion, il y aura la possibilité de participer aussi cette fois non plus aux investissements de VGP mais aux investissements même de la ville, par exemple à la reconstruction d'une école, à travers le versement de fonds de concours qui pourront représenter jusqu'à 50 % du montant de l'investissement. Ils ne pourront pas dépasser 50 % mais qui pourront représenter un concours important à la réalisation de nos propres investissements. Ça sera décidé année après année au fur et à mesure du développement de l'agglomération. Voilà l'impact financier, on peut retenir une neutralité du le plan du fonctionnement mais avec un bouleversement quand même assez important de la structure de nos charges et de nos recettes et puis des bonus sous forme d'investissements qu'ils soient pris en direct ou qu'ils interviennent par l'intermédiaire de fonds de concours, en fait de subventions. Voilà l'important.

En conclusion, cette évolution sera pour notre ville une évolution bénéfique, avec un bilan financier comme on l'a vu, qui sera significativement positif grâce notamment à cette participation à l'investissement, des compétences plus larges et plus complètes. C'est vrai que dans les compétences exercées par VGP, il pourra y avoir peut être plus de moyens que ce que nous pouvions mettre dans un certain nombre de choses et puis aussi une ouverture sur l'avenir. Vous savez que sont en réflexion, des mesures d'avenir comme Grand Paris Métropole ou l'acte III de la décentralisation qui prévoit de renforcer encore les compétences des intercommunalités. Tout ceci n'est pas encore bien précisé mais à travers l'appartenance à une communauté d'agglomération de 250.000 habitants que représentera Versailles Grand Parc, nous sommes armés pour affronter l'avenir, à la différence d'ailleurs d'intercommunalités plus petites, notamment de moins de 200.000 habitants puisque le Grand Paris Métropole va fixer une limite, voudrait des intercos de plus de 200.000 ; Donc ceux qui sont partis aujourd'hui sur des intercos de moins de 200.000 seront peut être amenés dans les années qui viennent à remettre sur le métier leur organisation, alors que nous nous sommes sereins pour envisager l'avenir dans la stabilité et avec les armes pour faire face à ce qui se présentera.

Voilà donc ce qu'on peut dire de l'année prochaine et de ces points importants qui vont marquer l'année prochaine et qui impacteront d'abord le budget 2014 que nous vous présenterons dans un mois et demi.

Monsieur le Maire :

Merci Beaucoup Pierre. On va peut-être rallumer. On va passer tout de suite au débat si vous souhaitez intervenir. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD :

Je voulais avant tout intervenir pour regretter qu'on parte sur un débat sur l'année prochaine sans qu'il y ait débat sur l'année prochaine puisque comme vous l'avez expliqué on va faire comme avant et puis en fonction de ce qui se passera aux municipales, on pourra évoluer dans ce budget, ce qui me paraît assez étrange au bout du compte, qui nous paraît assez étrange puisqu'on a eu l'occasion d'en discuter entre nous.

Quand il y a des élections présidentielles qui se profilent, autant que je sache, on vote bien une loi de finances auparavant. Il peut y avoir une loi de finances rectificative après notamment s'il y a changement de majorité, mais l'ordre des choses est bien de voter un budget avec des projets. Je sais bien qu'il y a les élections municipales qui se profilent mais je trouve un peu regrettable qu'on n'ait pas un peu travaillé sur ce que sera ou ce que pourrait être notre commune l'année prochaine. Ça c'est la première chose et la plus importante, ça signifie qu'on n'a pas de véritable débat. On ne parle que des choses qui sont contraintes pour l'année prochaine avec notamment, c'est le sujet qui a été le plus développé Versailles Grand Parc. Versailles Grand Parc, notre commune y est allée en quelque sorte en marche arrière en disant : « oh la la, prudence, on ne sait pas vers quoi on va et puis on va prendre Versailles Grand Parc parce que ça paraît moins dangereux ». Aujourd'hui les explications que nous donne Monsieur SOUDRY nous montre qu'en fin de compte, ça n'a pas été un mauvais choix, mais nous regrettons une nouvelle fois qu'il n'y ait pas eu de débat sur les objectifs de Versailles Grand Parc, ce qu'on souhaitait y apporter, ce qu'on souhaitait travailler avec les autres communes, tout cela était caché, mis sous le manteau. Je suppose que M. DELAPORTE avait quelques informations qu'il ne nous a pas données au fil des années. On n'a pas eu de vrai débat là-dessus. On a avancé, bon Versailles Grand Parc, nous ne nous y sommes pas opposés parce qu'on n'avait pas d'éléments pour proposer autre chose, mais il est vraiment regrettable que vous majoritaires, n'ayez pas été en mesure de lancer un vrai débat, une vraie réflexion sur ce qu'on pouvait en faire.

Monsieur le Maire :

Monsieur BLANCHARD, juste un mot quand même en réaction. Le budget 2014, ça va être un budget normal. Simplement, s'il n'y a pas d'éléments qui relèveraient des mandats qui sont confiés par les électeurs. En mars 2014, le budget 2014, il comportera 4,5 millions ou un peu moins d'investissement, il comportera 29 millions de dépenses et 33 millions de recettes comme en 2013. C'est un budget plein et entier qu'on va voter, qu'on vous proposera. Je crois qu'il faut bien distinguer les orientations budgétaires où nous ne pouvons pas décemment présenter des projets 2014/2015/2016, parce qu'obligatoirement dans les projets 2014/2015/2016, il faudrait intégrer des projets que nous présenterons dans le cadre du projet municipal et c'est donc les électeurs qui se détermineront sur les projets 2015/2016. Mais les projets de 2014, ils sont dans les tuyaux, Pierre en a rappelé un certain nombre, notamment, je prends à titre d'exemple l'avenue des Gressets qui est un gros morceau budgétaire ou la place Berthet qui est également un gros morceau budgétaire, qui est en cours de finalisation qui viendra en conseil municipal, qui sera débattu et présenté en commission. Tout ça va prendre son temps naturel. Le budget 2014 c'est un budget entier normal, mais les orientations budgétaires c'est vrai portent sur 2014, nous n'avons pas voulu volontairement intégrer les années 2015 et 2016. Tout simplement, on va arriver très vite dans la campagne électorale, on n'y est pas encore, ou on y est tout juste, mais on rentrera bientôt dans cette campagne municipale, ça sera l'occasion pour les uns et pour les autres de présenter leur budget et leurs propositions pour 2014/2015 et etc... Voilà ce que je voulais vous dire. Oui Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Je ne vais pas relancer le débat parce que j'ai dit ce que j'avais à dire et vous avez répondu ce que vous aviez à répondre, mais je voulais relever deux autres sujets sur lesquels on a déjà eu l'occasion de débattre, c'est le fonds de péréquation intercommunal et communal. C'est vrai, La Celle Saint-Cloud y contribue, c'est une question de solidarité et moi je pense que nous pouvons en être fiers parce que notre commune a des habitants qui globalement sont riches par rapport à d'autres communes et que ça c'est de la vraie solidarité.

Je rappelle aussi, je l'ai déjà fait, mais peut être que certains l'ont oublié, que le principe de cette péréquation avait été adopté par le précédent gouvernement, il a été certes renforcé par le nouveau, mais ça veut bien dire qu'il y a consensus sur ce principe et qu'il n'y a pas honte à aider ceux qui ont moins de moyens. D'ailleurs, je relève une phrase que j'espère seulement malheureuse de Monsieur SOUDRY qui a parlé des « communes soi-disant pauvres ». Elles ne sont pas soi-disant pauvres, elles sont constatées comme pauvres, ce n'est pas elles qui le disent.

Deuxième sujet aussi qui a été largement débattu, c'est celui de ce que vous appelez la vidéo protection, que nous appelons la vidéo surveillance qui n'a jamais permis de protéger grand monde si ce n'est dans les parkings, puisqu'on sait que dans les parkings, ça a un certain effet, mais par contre si ça permet dans deux trois, cinq pour cent peut être des cas de retrouver quelqu'un qui a fait quelque chose, ce n'est en tout état de cause pas un dispositif d'insertion comme Monsieur SOUDRY l'a laissé entendre tout à l'heure puisque vous avez parlé du dispositif d'insertion de Versailles Grand Parc et de notre contribution qui était celle de la vidéo protection. Et j'ajouterais que là-dessus, certes c'est une compétence de la communauté d'agglomération, mais chaque commune y participe et je trouve un petit peu dommage que maintenant à partir du moment où on a un droit de tirage, on ne se pose plus de question sur le fond de cette vidéo surveillance puisque c'est payé on va le prendre, on ne va pas se poser de question mais c'est vraiment dommage parce que ça coûte collectivement, vous l'avez bien rappelé de l'ordre de 600.000 € par an, ça me paraît quand même une somme très très importante.

Monsieur le Maire :

Monsieur BLANCHARD, je ne peux pas ne pas réagir. D'abord si on emploie le terme de vidéo protection et pas vidéo surveillance, c'est parce que c'est la loi qui dit vidéo protection, c'est dans la loi et oui. On ne suit pas toutes les lois c'est vrai qu'elles se multiplient par moment, et en tout cas actuellement, mais c'est la loi. Et je voudrais d'ailleurs dire que le Ministère de l'Intérieur, notamment Monsieur VALLS est le premier à mettre en avant la question de vidéo protection. Si nous l'avons retenue et si nous souhaitons la mettre en œuvre, c'est parce que à l'évidence, on le voit bien, les communes qui s'en dotent bénéficient, c'est le commissariat qui nous le dit, moi je ne suis pas policier, mais ont les moyens de suivre, d'identifier des personnes suspectes à des heures correspondant à des délits qui peuvent intervenir et que c'est un système efficace et au surplus, ça a un effet dissuasif parce que la ville réputée est dotée d'un système vidéo protection et que ça s'affiche, on le sait, les gens le savent, et en particulier les malfaiteurs éventuels le savent. Donc c'est un système qui a son efficacité et qui est d'ailleurs développé par toutes les municipalités y compris par les municipalités socialistes aujourd'hui.

Sur la solidarité, oui la solidarité, mais pas n'importe quelle solidarité, pas une solidarité confiscatoire. Je m'excuse, je ne veux pas faire de politique politicienne, mais quand même il y a des moments où il faut dire les choses. Pourquoi on en arrive là aujourd'hui, c'est parce que, je m'excuse, je ne veux pas faire de politique, mais un gouvernement qui ne fait pas d'économie, qui renvoie tout à la fiscalité pour équilibrer, tenter d'équilibrer ses comptes, et bien aujourd'hui, il est en train d'étouffer non seulement les entreprises et j'en passe et des meilleures, les particuliers, les citoyens mais également les collectivités territoriales et vous verrez au congrès des Maires, le nombre de maires de toute mouvance et y compris je dirai de la vôtre, qui vont se plaindre de l'excès des prélèvements, de l'excès des péréquations. Mais je l'entends même au Conseil général, je l'entends partout en voyant des collègues maires, de la baisse des dotations de fonctionnement, mais oui, de la multiplication des normes. Pardon, j'ai l'air, je vous irrite peut-être, mais c'est la réalité. Multiplication des normes, l'exemple des rythmes scolaires, on va en parler peut être dans ce conseil, on nous met en place une réforme qui n'a pas été étudiée, qui est totalement inapplicable, on le voit bien déjà pour les maternelles, parce que les enfants de maternelle ne supportent pas un rythme qui ne fait pas place au repos. Les chrono-biologistes le disent largement. Une réforme qui n'est pas financée, en tout cas dans la part de l'Etat, n'est absolument pas claire, elle est transitoire et elle est pérennisée cette année, mais pour être supprimée l'année prochaine - je voudrais que Sylvie d'Esteve, elle aura peut-être l'occasion de le dire plus tard-, qui nous pose des problèmes d'application considérables et aujourd'hui, ce qui se passe, nous, nous ne sommes pas en train de souffler sur la braise, non, Monsieur BLANCHARD, vous n'étiez pas présent aux réunions de concertation. Nous, nous avons souhaité, je le dis, la Municipalité, le Maire-adjoint aux affaires scolaires, on a souhaité essayer de trouver des solutions, mais on voit bien la difficulté de trouver des solutions. Vous verrez, on n'a signé aucune pétition de principe en la matière, on a essayé d'être pragmatique, on a essayé d'aller de l'avant mais vous verriez le casse-tête que cela représente, pour les enseignants, pour les parents d'élèves, pour les élèves et pour les communes, notamment la mise en place de ces temps, des ATP, les TAP pardon, qui sont du scolaire sans être du scolaire, du parascolaire sans être du parascolaire, c'est effroyablement compliqué. Voilà pourquoi je dis qu'à un moment donné, on emploie les termes de solidarité moi je veux bien, mais il faut aussi dire les choses. On dépend de choix politiques que nous dénonçons aussi. Monsieur CHAUMONT.

Monsieur CHAUMONT :

C'est pour vous remercier d'emprunter des éléments de réflexion du front de gauche. J'en suis très heureux.

Monsieur le Maire :

Monsieur CHAUMONT, j'ai toujours su qu'on avait des points communs.

Monsieur CHAUMONT :

Ce soir, ils sont éclairés. Ce que je voulais dire simplement sur cette composition politique qui est proposée, c'est qu'elle est quand même un peu incertaine parce que ce sont des échelles toujours plus grandes, quel va être le rôle du

politique, des politiques dans ces espaces toujours plus grands. Est-ce qu'il n'y aura pas une dilution de la capacité des citoyens à regarder le long des ans, les transformations nécessaires et celles qui leur seront imposées. Là nous sommes dans une sociologie politique qui est commune dans la région, s'il y a des cohabitations, comment ça se passe à cette échelle-là et à cette échelle de transfert de charges et de recettes. Et sur la fiscalité, je n'ai pas bien compris, pour les ménages, pour nous, comment ça se passait.

Monsieur le Maire :

Pierre. Tu veux compléter peut être.

Monsieur SOUDRY :

Pour la fiscalité des ménages ça ne changera rien, si ce n'est qu'aujourd'hui, dans votre taxe d'habitation, vous avez plusieurs colonnes, aujourd'hui, vous avez une colonne commune où il y a un taux de 19, et puis vous avez une colonne intercommunalité où il y a trois fois rien. Et bien l'année prochaine, le taux de colonne commune ne sera plus de 19 mais sera de 13. C'est-à-dire le montant qu'on vous prélève au titre de la commune sera peut-être plus 1800 mais uniquement 1200 et l'intercommunalité où il y avait trois fois rien, on vous prendra 600. C'est un transfert de colonne et aussi un transfert de responsabilité de voter les taux. Nous ne voterons les taux que de notre colonne et VGP votera les taux de sa colonne. Sinon, ça ne change rien.

Monsieur le Maire :

Autre intervention. Monsieur BARATON Jean-François.

Monsieur BARATON :

Monsieur SOUDRY vous avez fait une présentation très brillante et un peu idyllique de Versailles Grand Parc. C'est vrai qu'à priori on devrait peut-être y trouver notre compte mais il ne faut quand même pas oublier qu'aujourd'hui Versailles Grand Parc c'est 200 personnes. Il n'y a eu aucun transfert des collectivités vers Versailles Grand Parc, c'est un budget de fonctionnement rien que pour le personnel de 10 millions d'euros et puis il ne faut quand même pas oublier, c'est vrai qu'on pourra peut-être avoir des subventions mais on est dans un système où il y aura d'autres communes. On pourra être subventionné à 50% peut-être, sauf qu'il y a, de mémoire, 64 membres à peu près, que La Celle Saint-Cloud aurait dû avoir 8 membres, elle n'en a que 6, parce qu'on a voulu favoriser les toutes petites communes, c'est-à-dire qu'on a 9% et si les autres ne sont pas d'accord sur nos projets, et bien il faudra vraiment défendre les projets avec force parce que sans ça, on n'y arrivera pas. On est quand même dans un système global où il y a la théorie qui est effectivement intéressante, mais la pratique, il faudra la surveiller de très près.

Et puis, il y aura quand même aussi le problème des associations à commencer par le Carré des Arts, puisque à partir du moment où on va être dans une intercommunalité, y aura-t-il une préférence municipale ou non ou est-ce que n'importe quelle personne de Versailles Grand Parc pourra s'inscrire et comment sera fait le choix dans ce cas-là. Je ne pense pas qu'il y aura de tarifs différenciés.

Sans ça, pour revenir à deux choses très locales. Vous parliez de la vidéo protection, j'ai toujours été favorable, simplement, le problème n'est pas que ça commence en 2014, il faudrait surtout savoir où ça va être en 2014, parce qu'au jour d'aujourd'hui, j'étais encore il y a quelques mois un petit peu sur ce sujet-là, au jour d'aujourd'hui il n'y a aucune caméra qui n'est vraiment fixée sur la ville. Donc si on doit en mettre, il faudra quand même y réfléchir. J'ai lu dans le journal municipal, que c'était pour 15 caméras, j'espère que pour 600.000 € ça en fera un peu plus.

Et puis dernier point, vous avez parlé de la place Berthet qui effectivement est un projet. Au jour d'aujourd'hui, on ne peut quand même pas dire que c'est totalement lancé puisque la dernière réunion qui a eu lieu début juin à laquelle j'ai participé, les associations représentatives ont trouvé que le projet manquait quand même de forme. De dire que le projet Berthet est lancé, ce n'est pas tout à fait exact.

Monsieur le Maire :

Merci. Sur la place Berthet il y a eu des réunions depuis le mois de juin, il y en a eu en septembre, en octobre et les choses avancent de manière tout à fait positive. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

J'ai été tout à fait intéressée par la présentation de Monsieur SOUDRY qui semble montrer des conséquences à défaut positives, au moins stables sur notre commune. J'ai lu par ailleurs un article au Chesnay qui s'inquiète quand même

beaucoup de l'impact sur leur fiscalité, de leur intégration dans VGP. Est-ce que vous pourriez nous dire au vu de ce que vous nous avez présenté, quelle pourrait être l'impact pour nous.

Monsieur SOUDRY :

L'impact pour nous sur la fiscalité, ça ne devrait rien changer du tout. Le Chesnay a sans doute moins étudié la question puisqu'ils ont freiné jusqu'au bout et ils n'ont pas été au bout. Je crois que le point qui peut gêner Le Chesnay plus que nous, c'est la question des ordures ménagères. Ça ne fait pas partie du budget ville, mais vous savez qu'à terme dans une communauté d'agglomération, on doit viser au bout d'un certain nombre d'années, un taux unique, or le taux à peu près moyen de Versailles Grand Parc est à peu près le nôtre aujourd'hui. Alors que Le Chesnay a effectivement un taux d'ordures ménagères beaucoup plus bas. Nous, nous n'avons pas ce problème et lui c'est vrai que cela peut être important parce que le taux, je n'ai plus les chiffres en tête mais le taux cible est de l'ordre de 5 et lui il est à 3,5. Donc c'est vrai qu'il a un vrai problème sans doute que nous n'avons pas au niveau des ordures ménagères même si, aller vers la convergence peut être échelonné sur un certain nombre d'années, cinq-six ans. Je pense qu'il a beaucoup de réserves que nous n'avons pas lieu d'avoir.

Monsieur le Maire :

Il y a un autre point qu'on peut évoquer, c'est le CFE, puisque Le Chesnay est en dessous du taux cible en terme de CFE et que nous sommes au-dessus et Bougival également, donc en réalité, les deux communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud, moyennant un alignement progressif, vont réduire leur taux de CFE alors que Le Chesnay va être obligé de l'augmenter, ce qui pose un problème pour Le Chesnay effectivement d'augmentation du taux de CFE et notamment en terme d'attractivité des entreprises. Merci. Jean-Louis DELCOURT.

Monsieur DELCOURT :

Une question de forme qu'on avait déjà posée plusieurs fois. C'est toujours difficile de poser des questions sur des documents qu'on vous présente comme ça, entre parenthèse toujours très bien présenté, Monsieur SOUDRY bravo parce que c'est assez clair. Mais c'est très difficile à brûle-pourpoint de donner... Moi je propose toujours que ces documents soient soit donnés en début de réunion ou au moment de la présentation, soit après la présentation pour que les gens suivent au tableau. Ça c'est une question de forme.

Monsieur SOUDRY :

On va vous les donner en sortant de toute façon.

Monsieur DELCOURT :

Oui, mais ça serait bien qu'on les ait avant.

Je vais vous dire, je me rends compte d'autant plus aujourd'hui que je n'ai pas pu prendre de note. Pour en revenir sur le fond du débat, sur le technique bien expliqué par Monsieur SOUDRY, j'ai un peu mieux compris les problèmes d'entraide, mais sur le fond du DOB, je reste très déçu parce que c'est vrai qu'on n'a rien appris, on n'a rien vu, c'est le même que les autres années. On est même en retrait par rapport à d'autres DOB. En 2009, enfin pour le DOB 2010, on avait déjà parlé de l'aménagement du centre-ville, ça a été oublié, depuis 2010, aucun DOB n'a repris ce problème, or c'était un problème de fond. Finalement, on traîne de DOB en DOB sur des projets d'amélioration, on parle du théâtre qui est sans doute un très grand projet, mais on en parle depuis cinq-six ans, et ça occupe tout le monde. C'est une première remarque. Je suis toujours très mal à l'aise à ce que le DOB soit toujours... on est les meilleurs en dette, on est les meilleurs en faiblesse d'impôt et je trouve que s'en réjouir oui, certainement, et le contraire serait... Mais qu'est-ce qu'on a fait progresser dans notre ville. Ou en est l'activité économique, rien depuis 10 ans, rien. L'activité économique ne s'est pas améliorée, alors tout ça, ça me gêne un peu, c'est vrai qu'on a de l'argent dans nos poches, mais on a peut-être des choses à faire et vous avez bien vu, vous l'avez signalé vous-même, que les subventions demain vont peut-être baisser. On va se retrouver face à des grands projets qu'on sera obligé de financer seul ou peut être avec VGP, mais je ne suis pas certain, je ne partage pas votre optimisme sur VGP. Déjà Monsieur le Maire, dans votre premier préambule, vous avez eu le réflexe qu'on a toujours senti lors de la création de la communauté des communes des Coteaux de Seine, chacun pour soi et Dieu pour tous, surtout qu'on ne soit pas touchés. Alors on est parti comme dans le système de politique aujourd'hui, on recherche, on se regroupe, mais on recherche uniquement son intérêt et on ne part jamais sur l'intérêt commun et ça je trouve que politiquement c'est une faute.

Monsieur le Maire :

Il y a un certain nombre de choses quand même sur lequel il faudrait revenir, Monsieur DELCOURT, l'objectif d'un DOB, ce n'est pas de faire un bilan, un bilan des réalisations, évidemment, on rentre dans une période électorale, donc vous aurez beau jeu de dire que rien n'a été fait, que tout est catastrophique, je veux bien l'entendre, chacun présentera

ses réalisations, critiquera ce qui n'a pas été réalisé, ça on est dans l'action municipale et dans la campagne électorale. Là-dessus, notre bilan pardon, on vous montrera qu'on a fait quand même beaucoup de choses dans tous les domaines, dans le domaine des services, dans le domaine des investissements, de l'aide à la population, n'a pas été qu'à regarder le compteur comptable tous les jours.

Ensuite sur VGP, je crois que Pierre SOUDRY vous l'a bien dit. Contrairement, il faut quand même le dire, à l'intercommunalité qui a été pour nous une expérience positive, utile de la Communauté des Coteaux de Seine, on a appris les rudiments de l'intercommunalité, mais il faut bien dire aussi que l'intérêt commun il était difficile à définir. Or on va arriver dans une intercommunalité qui est beaucoup plus grosse avec 18 communes, avec 250 000 habitants. La Celle Saint-Cloud sera la 3^{ème} commune en importance, une commune qui pèsera dans cette intercommunalité. C'est là où l'intérêt commun notamment sur le développement économique, la question du développement économique dans l'intercommunalité de Versailles Grands Parc, ça sera bien entendu le commerce local et de proximité, mais ça sera aussi des enjeux beaucoup plus importants comme l'OIN, l'opération d'intérêt national de Versailles Saint-Quentin ou Versailles Saclay, les grosses opérations d'infrastructures qui vont concerner notre intercommunalité dans sa partie sud, dans sa partie centre ou la partie nord que nous représentons et des choses très importantes, notamment les transports. Le sujet transport est un sujet majeur. Samedi dernier il y avait une première rencontre un peu informelle des Maires, y compris des communes qui vont rentrer dans l'intercommunalité et personnellement j'ai plaidé pour que dans les transports, il n'y ait pas que les lignes de bus mais qu'on intègre notamment les questions des gares, et la question des transports ferroviaires. Vous pensez bien qu'autant nous avons du mal à régler certains problèmes vis-à-vis de la SNCF parce que La Celle Saint-Cloud ne pèse pas suffisamment au niveau des grands états-majors parisiens, notamment à la SNCF qui est un Etat dans l'Etat. Mais au niveau de l'intercommunalité de Versailles Grand Parc, on pèsera beaucoup plus au niveau de M. PEPY, directeur général de la SNCF. On va, avec ces compétences développement économique, aménagement de l'espace, sur un grand territoire, 18 communes, première intercommunalité des Yvelines, l'équilibre de l'habitat, la politique de la ville avec tout ce qui a été dit, la vidéo protection n'est qu'un aspect parmi d'autres. Nous, nous souhaitons apporter une dimension sociale, c'est-à-dire mettre l'accent, Laurence pourrait le dire, sur tout ce qui est insertion, politique de l'emploi, mission locale, prévention de la délinquance au sens positif du terme. On apportera un savoir qui est un savoir-faire de La Celle Saint-Cloud, de Bougival et de Louveciennes, mais sur lequel on a des choses à dire et sur lequel les communes concernées pourront s'enrichir. Voilà ce qu'on peut dire de manière très simple aujourd'hui, on n'est pas dans le bilan, on va vous présenter un budget qui va être un vrai budget avec des opérations qui concerne les années à venir, qui seront des opérations lourdes d'investissement. Les arbitrages budgétaires qui ont été faits vous montrerons qu'on a des choix importants qui ont été faits mais il est vrai que ces orientations budgétaires, elles portent sur 2014 et nous n'avons pas souhaité aller au-delà. L'au-delà, ça sera, si j'ose dire, c'est une manière de parler, ça sera dans nos projets municipaux, les uns et les autres, qu'on pourra les présenter. Mireille RAUNET.

Madame RAUNET :

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour l'instant, parce que dans quelques temps je ne l'aurai plus. En ce qui concerne les aménagements et notamment le quartier des Gressets, il y a quand même des rues auxquelles on pense, et ce sont des rues que l'on oublie, et je regrette, et ne riez pas s'il vous plaît. La rue Pierre Brossolette dans le cas où elle se trouve n'est même pas encore une lueur dans le regard du moindre DOB, lueur au firmament, c'est-à-dire qu'elle n'est même pas prévue et c'est bien dommage parce que c'est tout de même une rue qui ne correspond pas à l'ambiance générale des rues de La Celle Saint-Cloud, à travers tous ces fils qui tombent les uns à côté des autres, on se croirait tout à fait dans une campagne champêtre, mais qu'on ne fasse rien aujourd'hui, je peux l'entendre mais que je sente que rien ne sera fait ni l'année prochaine, ni l'année d'après, etc., je le regrette d'autant qu'aux Gressets, il y a d'autres rues dont on s'occupe, mais celle-là on ne s'en occupe pas du tout. Je n'y peux rien si c'est la rue frontière avec Bougival, néanmoins, je pense, j'aurai aimé, et je saisi l'occasion parce que je suis encore là aujourd'hui, à partir du mois de mars, je n'y serai plus, je ne pourrai pas revenir avec ma rue Pierre Brossolette et j'aurai bien aimé qu'on s'en préoccupe un peu pour pouvoir s'en préoccuper plus complètement plus tard. Mais je crois que vous ne connaissez pas le problème. Il faudrait aller la visiter la rue.

Monsieur le Maire :

Je vais faire une petite parenthèse à ma manière. C'est dommage, parce c'était en général avec Jean-François que vous aviez ce genre de discussion. Maintenant, il a changé de place, c'est dommage. On va regarder la rue ;

Monsieur BARATON :

J'étais quand même intervenu auprès de la Mairie de Bougival quand même.

Monsieur le Maire :

Je vais quand même terminer sur ce sujet. On va regarder l'avenue pierre Brossolette comme on a regardé toutes les autres rues, avenues, impasses, boulevards, non il n'y a pas de boulevard des Gressets. Sur ce, je vous propose de prendre acte de Débat d'orientations budgétaires et nous allons passer à la suite des délibérations.

Vu la loi d'Administration territoriale de la république du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le conseil municipal,

PREND ACTE

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2014 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE N°2-2013**

Monsieur le Maire :

Il y a une décision modificative pour le budget principal de la commune. Pierre ?

Monsieur SOUDRY :

La décision modificative n°2 que nous vous proposons est très simple, elle vise deux buts. Elle vise d'abord comme chaque année à pareille époque, à prendre en compte un certain nombre de mouvements comptables qui nous sont demandés par le Receveur. Vous verrez qu'il y a des charges qui changent de chapitre, aussi bien en fonctionnement, vous avez 100 000 € qui passent du chapitre 011 au chapitre 065. En investissement, on a des lignes équilibrées sur le CLTR à 1.7 million. Le Trésor nous a demandé de faire une ligne équilibrée à 80 000 € sur les récupérations d'avances forfaitaires aussi bien en recettes qu'en charges. Un certain nombre de mouvements comptables qui ne changent pas du tout les finances de la ville, mais qui sont des reclassements de recettes et de dépenses. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point un petit peu plus important, c'est la prise en compte dans notre budget des avenants au marché du théâtre dont on parlera tout à l'heure. Ces avenants, Jean-Claude TEYSSIER vous l'exposera, quand on fait le bilan des plus et des moins, c'est à peu près 130 000 €. Nous avons ici dans cette DM pour prendre un peu de précautions, porter le chiffre à 150.000 € et vous voyez que nous inscrivons 150.000 € de plus en investissement et ça tombe bien parce que nous avons en fonctionnement inscrit 150.000 € pour le FPIC, le fameux FPIC dont on a parlé tout à l'heure et nous avions prévu qu'il ne serait peut-être pas pris totalement en charge par la Communauté de Communes des Coteaux de Seine et miracle, vous savez que pour la dernière année de son existence, la Communauté de Communes des Coteaux de Seine a pris en charge la totalité du FPIC pour 2013. Donc ce qui fait que la somme de 150.000 € que nous avons inscrit à ce titre au budget primitif se trouve disponible et nous permet donc sans aucun problème de prendre en compte les avenants au marché du théâtre.

Voilà donc l'essentiel de cette DM. Puisque j'ai parlé des avenants sur le marché du théâtre, je vous quand même profiter de cette DM et de ces avenants pour faire le point sur le théâtre justement. Le point au plan financier, pas tous les autres points.

Vous savez tous que le marché du théâtre qui a été voté à l'unanimité par notre conseil en 2012 s'est (inaudible) à 1.678.000€ HT, 1.7 million en gros HT. Là, nous vous présentons des avenants, Jean-Claude tout à l'heure vous les montrera, qui sont à peu près de 130.000 € même si par précaution, nous avons mis 150.000 € dans cette décision modificative, ce qui fait que le coût total du théâtre sera de 1.678.000 plus 130.000 à peu près, sera de 1.8 million. Donc 1.8 million HT le coût total de notre théâtre. Il faut savoir que sur ce 1.8 million, nous allons percevoir près de 700.000 € de subvention puisque nous allons recevoir 270.000 € du Conseil général et 415.000 € de subvention de la Région, c'est-à-dire que le coût net pour la ville du Théâtre sera d'environ 1.100 million. Retenez bien ce chiffre, le coût net subventions déduites du théâtre, c'est 1.100 million hors taxes. Ça représente quoi 1.100 million, je vais vous donner quelques exemples. On a parlé tout à l'heure du budget de la ville annuel, en investissement qui est de l'ordre de 4.4 millions, il a même été ces dernières années à plus de 5 millions. Nous prenons 4.4 millions hors taxes. Donc vous voyez que le coût du théâtre c'est le quart d'un budget annuel d'investissement. Avec un quart de budget annuel on a réalisé tout le théâtre que l'on a fait. Pour prendre une autre illustration, 1.100 million, c'est l'ordre de grandeur du coût d'une rue quand on a fait la rue des Robichons l'année dernière, je prends des exemples récents, on a fait le théâtre pour le prix d'une rue. On est en train de faire l'avenue des Gressets qu'on va faire en trois phases et bien ça sera supérieur, donc notre théâtre aura un coût inférieur à ce que nous allons dépenser pour refaire l'avenue des Gressets. Je crois que c'est important que l'on ne perde pas de vue ces chiffres-là. On peut donc dire en résumé que notre théâtre c'est coût pour la ville : 1.100 million, c'est le prix d'une rue et c'est seulement le quart d'un budget annuel d'investissement. Je crois qu'on a pu entendre ici ou là, le terme d'investissement pharaonique, je crois que le prix d'une rue, soit les gens qui ont utilisé ces mots ne connaissait pas le dossier et notamment pas la nature des subventions qui existaient, soit ils étaient un petit peu de mauvaise foi, parce que 1.100 million, un théâtre de cette qualité, je crois que c'est vraiment tout à fait raisonnable et rationnel et profitable à notre ville.

Je terminerai en signalant d'ailleurs pour montrer que ce théâtre pèse finalement très peu dans les finances de la ville au-delà de ces exemples, que pendant les deux années où nous avons réalisé ce théâtre, les taux d'imposition n'ont pas été bougés, donc 2012, 2013, nous sommes restés au taux de 2011 et que dans le même temps, la dette de la ville a été diminuée de 2 millions. Donc vraiment, je crois que nous avons fait un théâtre pour un prix tout à fait raisonnable que les Cellois apprécieront. Ça me paraissait important au moment de cette décision modificative qui entérine le coût définitif du théâtre à travers les petits avenants, de préciser ces données très importantes.

Monsieur le Maire :

Je vais rajouter quand même un petit point. Je crois qu'il faut rapporter aussi l'investissement de 1.100 million du théâtre net de subventions, des utilisations faites pour le théâtre, du grand nombre de personnes, d'utilisateurs qui viennent au théâtre, plus de 20.000 personnes chaque année, des jeunes publics, des adultes, des associations, une utilisation extrêmement intensive de ce théâtre et je crois qu'il faudrait rapprocher aussi de coûts de théâtres comparables, Jean-Claude le fera tout à l'heure, il a des chiffres qui vous montreront la réalité et le faible coût de réalisation de ce théâtre qui n'est évidemment pas un investissement pharaonique, le terme ne convient pas du tout. Dire aussi parce que c'est important que ce million six, ce million sept que nous avons voté à l'unanimité en 2012, aujourd'hui, il arrive à maturité avec un écart seulement de 130.000 € c'est-à-dire à peine plus de 7.5 %, ce qui représente une augmentation, un écart en terme de plus-values et de moins-values, très faible comparé à des investissements de ce type. Donc là encore, je veux dire que si nous avons eu peu d'écart, maintenant on tient 95% de la dépense budgétaire du théâtre, donc l'ensemble des inconnues est quasiment levé, il faut remercier les services de la ville d'avoir maîtrisé la dépense publique, d'avoir suivi avec beaucoup de sérieux, d'engagement, de dévouement, la réalisation de ce théâtre. Voilà très simplement ce qu'il faut dire, ce qu'a dit Pierre, ce que Florence pourra compléter, Surtout Jean-Claude tout à l'heure en parlant des avenants. C'est un théâtre qui sera réalisé, nous l'espérons dans les temps, c'est-à-dire avant la fin de l'année, normalement les choses avancent très positivement et à un coût plus que raisonnable.

Oui Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Je trouve qu'il y a trop d'explications pour ce théâtre, oui j'avais voté...

Monsieur le Maire :

Si on en avait donné moins, vous auriez contesté.

Monsieur BARATON :

Attendez, oui effectivement j'avais voté par solidarité, la seule chose c'est qu'il y a eu des dérives. Moi je trouve quand même très intéressant d'expliquer les subventions qu'on obtient, c'est de l'impôt indirect et dans ce cas-là, il faut être cohérent, il faut aussi savoir que quand on fait une rue, on a aussi des subventions, donc il faut comparer ce qui est comparable. Moi je dis et j'affirme qu'il n'y a pas que les avenants qu'on passe au conseil municipal, il y a aussi des sommes hors marché, 50, 60, 70.000 €. Le théâtre, vous y êtes allé récemment, vous voulez qu'on fasse une suspension de séance pour voir dans quel état il est aujourd'hui. Vous voulez. Et on nous dit que ça sera prêt dans un mois, et bien tant mieux. La porte de secours n'est toujours pas faite, il y a quand même 60 places de moins. Vous savez très bien que les fauteuils seront beaucoup moins confortables et que le premier rang ne verra certainement pas les acteurs au fond de la scène, alors le coût réel, quand on aura tout additionné, alors on peut discuter des subventions, pas des subventions, j'affirme et s'il le faut, preuves à l'appui, que le coût total sera de 2.400.000 €. Après on peut discuter avec subventions/pas de subventions, mais le coût réel c'est celui-là, et en 2011 les estimations faites par les services techniques dont on se demande pourquoi on leur avait demandé étaient de 900.000 €.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, on peut toujours critiquer, on peut toujours... ce qui est quand même formidable, c'est qu'à un moment donné on vote, vous avez voté. Tu as voté à l'unanimité, nous avons voté pour un budget d'1.7 million. Aujourd'hui, on est passé à un budget d'1.8 million, c'est ça la réalité du théâtre. Mais Jean-François, pardon, non, je termine, s'il vous plaît. Il y a un moment donné où il faut rester raisonnable et agir de bonne foi. On s'exprime devant les citoyens de la Celle Saint-Cloud, et il ne faut pas dire n'importe quoi, alors, pardon, moi je suis très sévère contre des gens qui disent n'importe quoi par esprit de vengeance et par esprit de ressentiment. Je dis, vous pouvez exprimer une non solidarité, c'est votre choix, mais au moins assumez le avec rigueur et avec honnêteté, moi je dis c'est scandaleux de professer des termes comme ceux-là, des termes qui ne correspondent pas à la réalité, l'écart il est faible, le budget il a été maîtrisé par nos services, l'équipement, il sera réalisé, le coût global de l'équipement, il sera très raisonnable, et surtout, si il y a eu quelques écarts, c'est vrai, et bien ils sont extraordinairement raisonnables. Voilà.

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire, je trouve que vos propos à mon égard sont extrêmement durs, parce que pendant quand même six mois, tous les bureaux en dessous ont été plus qu'en désordre et il a fallu les refaire, ça ce n'est pas compté dans le théâtre. Il y a un certain nombre de travaux annexes qui n'ont pas été comptés, c'est un bilan, voilà. Je dis simplement qu'au final, si on additionne tout y compris, il faut le savoir, que les services techniques sont intervenus parce qu'on n'avait pas prévu dans le marché la peinture au sol pour le ciment, et ainsi de suite... Non mais je veux dire que quand vous additionnez tout, preuves à l'appui, je vous donnerai les chiffres, je discute après, quand je vous dis que ça a coûté 2.4 millions, je n'ai pas dit que c'était bien ou pas bien, je dis que vous n'avez pas le droit de me dire que ce que je dis ce n'est pas la vérité. Je voudrais savoir combien a coûté la réfection de tous les bureaux en-dessous qui ont été impactés par le fait de passer des gaines immenses dans ces couloirs, je voudrais le savoir et je sais que dans cette assemblée, il y a des gens qui savent très bien que j'ai raison, voilà et je le dis et je pense que des avenants, il va y en avoir encore au mois de décembre, à moins qu'on les remette sur le budget 2014.

Monsieur le Maire :

Mais ça c'est une manière de présenter les choses qui est systématiquement négative. Alors vous êtes quand même extraordinaire Jean-François, je vais te le dire comme ça, je vais le dire comme je l'ai au fond du cœur, pendant 15 ans, pendant 6 ans, tu as tout voté, sans jamais rien critiquer et il a fallu le mois de juin pour que tout d'un coup, tu te mettes à critiquer tout ce qui se fait dans la ville y compris des projets qui sont conduits de manière quasi exemplaires, comme celui-là, qui ne coûtera pas cher à la ville, qui répondra aux besoins, aux attentes de nos concitoyens, qui reste maîtrisé comme Pierre l'a dit tout à l'heure, comme Jean-Claude l'a dit tout à l'heure, comme Florence, j'aimerais bien qu'on parle un petit peu de ce théâtre, à quoi il va servir finalement, qu'on ait l'occasion d'en parler. Je crois qu'à un moment donné, quand on a une responsabilité publique, il faut être honnête, il faut dire les choses avec sincérité, il faut arrêter d'inventer, de tourner ce qui n'est pas la vérité. Ça c'est scandaleux et je suis personnellement en opposition avec cette manière de fonctionner.

Monsieur BARATON :

Monsieur le maire, je fais partie des rares élus, j'ai toujours dit ce que je pensais y compris en Municipalité, vous le savez très bien. Je ne peux pas accepter les propos que vous dites à mon égard. Voter un certain nombre de décisions, c'est tout à fait normal, du reste dans ma déclaration du mois de juin, il y avait d'autres choses pour lesquelles j'avais pris une décision. Ma décision, je l'ai prise en mon âme et conscience. Là, de dire que le théâtre c'est une réussite, je dis qu'aujourd'hui, non, il y six ou sept mois de retard de travaux, personne ne peut le nier, c'est exactement comme si on disait, comme je le lis dans le journal municipal, on a un ascenseur qui fonctionne depuis le mois de septembre, sauf

qu'il ne fonctionne toujours pas. Arrêtons de dire des choses qui ne sont pas exactes. J'ai quand même le droit de dire que le théâtre a coûté plus cher que ce qui était prévu au départ.

Monsieur le Maire :

Bien, alors vous l'avez dit. Merci. On va continuer la séance, parce qu'on a d'autres sujets quand même à évoquer. Donc on va sur cette DM, voter. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc adopté. Merci

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Budget Primitif 2013 voté le 18 Décembre 2012,
Vu la décision modificative n°1 votée le 25 juin 2013,
Vu l'avis émis par la Commission des Finances du 16 octobre 2013,*

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré*

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

DECIDE

de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget principal de la Commune qui s'élève à un montant global 1 974 550 Euros, selon le tableau de projet de décision modificative ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant	
Opérations réelles	014	atténuations de produit				
	011	charges à caractère général				
	65	autres charges de gestion courante				
	Sous-total		-150 000 €	Sous-total		0 €
Opérations d'ordre	023	virement à la section d'investissement			150 000 €	
	Sous-total		150 000 €	Sous-total		0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant	
Opérations réelles	16	emprunt et dettes assimilées		16	emprunt et dettes assimilées	1 744 550 €
	23	immobilisations en cours	155 500 €			
	21	immobilisation corporelles	26 500 €			
	20	immobilisations incorporelles	-32 000 €			
	Sous-total		1 894 550 €	Sous-total		1 744 550 €
Opérations d'ordre	041	récupération avances forfaitaires	80 000 €	041	récupération avances forfaitaires	80 000 €
				021	virement de la section de fonctionnement	150 000 €
	Sous-total		80 000 €	Sous-total		230 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 974 550 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 974 550 €	
TOTAL DEPENSES		1 974 550 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 974 550 €	

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT n°2-2013**

Monsieur le Maire :

Pierre on va continuer. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL :

C'est la décision modificative concernant l'assainissement. Elle est relativement importante cette année puisqu'elle a un montant total de 484.845 €. Il y a comme pour le budget principal de la ville des opérations qui sont demandées par le Receveur qui sont des rééquilibrages de comptes sans impact sur le total. Pour 46 345€ de récupérations d'avances forfaitaires. Il y a par ailleurs trois opérations qui ont un impact réel, une c'est simplement un reclassement d'une quote-part de subvention d'investissement qui passe en recettes, de la section de fonctionnement pour 2 500€, permettant d'inscrire 2 500€ de charges à caractère général en plus. C'est une petite somme. Les deux opérations les plus importantes sont d'une part l'inscription des subventions d'investissement pour 116.000 €. On ne peut les inscrire que quand on les a obtenues, donc ça n'a pas été fait dans le budget initial et il y a par ailleurs, la récupération de la TVA des investissements de l'année précédente, N-2 en réalité pour 160.000 €, ce qui fait un total de 276.000 € qui permet en section d'investissement d'inscrire des dépenses supplémentaires pour ce montant.

Ça permet en particulier d'abonder les travaux d'assainissement de la place Berthet qui étaient finalement un peu plus importants que prévus.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des observations ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Budget Primitif 2013 voté le 18 Décembre 2012,
Vu la décision modificative n°1 votée le 25 juin 2013,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances du 16 octobre 2013,*

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A la MAJORITE des membres présents et représentés,*

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

DECIDE

de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement qui s'élève à un montant global 484 845 Euros, selon le tableau de projet de décision modificative ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant
Opérations réelles	011	charges à caractère général			
	Sous-total		2 500 €	Sous-total	
Opérations d'ordre			042	quote-part subvention investissement	2 500 €
	Sous-total		0 €	Sous-total	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 500 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant	
Opérations réelles	23	travaux - installations techniques	273 500 €	13	subventions d'investissement	116 000 €
				27	droit à déduction TVA	160 000 €
	<i>Sous-total</i>		273 500 €	<i>Sous-total</i>		276 000 €
Opérations d'ordre	040	quote-part subvention investissement	2 500 €			
	041	récupération avances forfaitaires	46 345 €	041	récupération avances forfaitaires	46 345 €
	041	droit à déduction TVA	160 000 €	041	droit à déduction TVA	160 000 €
	<i>Sous-total</i>		208 845 €	<i>Sous-total</i>		206 345 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		482 345 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		482 345 €	
TOTAL DEPENSES		484 845 €	TOTAL RECETTES		484 845 €	

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **SUBVENTION 2013 AU CCAS**

Monsieur le Maire :

Délibération sur les subventions 2013 au CCAS. C'est Valérie qui la présente.

Madame LABORDE :

Chaque année, la ville contribue à l'exercice des missions sociales de son établissement public, le Centre Communal d'Action sociale en lui attribuant une subvention de fonctionnement. Dans le cadre de la séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2012, une avance sur subvention de 320 000 € avait été votée. Il est proposé l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 835 446.01 €. Ce montant global de 835 446.01 € tient compte de l'acompte déjà voté. Pour mémoire la subvention 2012 au Centre Communal d'Action Sociale s'élevait à 842 000 €.

Monsieur le Maire :

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2013 voté le 18 Décembre 2012,

Considérant la nécessité pour la Ville de couvrir les besoins de son établissement public à vocation sociale, le C.C.A.S.,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 octobre 2013,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2012 attribuant un acompte de 320 000 € déjà versé en 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 835 446.01 € au titre de l'année 2013, soit un versement complémentaire de 515 446.01 € à l'acompte déjà versé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **SUBVENTIONS ASSOCIATIVES (COS, DON DU SANG, ECHANGES DE SAVOIRS RECIPROQUES)**

Monsieur le Maire :

Délibération subventions aux associations COS, Don du Sang, réseaux... C'est Carmen.

Madame OJEDA-COLLET :

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative en attribuant des subventions de fonctionnement, en mettant à disposition de locaux, des prestations techniques, et un accès aux différents vecteurs de communication, marquant ainsi la volonté de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées dans les différents secteurs : social, culture, sports, jeunesse, environnement....

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 voté par le Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2012, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes. Les premières demandes ont été examinées par les conseils municipaux du 26 mars et du 25 juin derniers.

Il vous est proposé aujourd'hui d'attribuer les subventions de fonctionnement 2013 aux associations indiquées dans le tableau, soit :

- pour le Conseil des œuvres sociales de La Celle Saint-Cloud : 20 000 €*
- pour l'association celloise pour le don du sang bénévole : 450 €
- pour les réseaux réciproques de savoirs : 650 €

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Oui Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

La remarque est récurrente, nous n'avons pas la comparaison avec 2012.

Madame DUCHESNE :

Je peux vous la donner.

Monsieur le Maire :

Christiane va vous la donner.

Madame DUCHESNE :

Pour le don du sang, l'année dernière, la subvention était inférieure de 100€, cette année il y aura deux collectes supplémentaires. En ce qui concerne les réseaux d'échanges et de savoirs, la demande a été la reconduction du montant de l'année dernière. En ce qui concerne le COS, le COS il est différent chaque année, puisqu'il tient compte des départs en retraites et des médaillés du personnel municipal.

Monsieur le Maire :

D'autres questions, interventions ? Il n'y en a pas. Alors on vote, est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2013 voté le 18 Décembre 2012,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 octobre 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>Subventions 2013</i>
<i>Conseil des Œuvres sociales de La Celle Saint-Cloud (C.O.S.)</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Association celloise pour le don de sang bénévole</i>	<i>450,00 €</i>
<i>Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs</i>	<i>650,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>21 100,00 €</i>

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **INITIATIVE DE JEUNES – AIDES A PROJETS**

Monsieur le Maire :

Aides à projets pour les projets initiatives jeunes. Qui le présente. Ah pardon Carmen.

Madame OJEDA-COLLET :

Dans le cadre du partenariat entre la ville et le Lions Club La Celle Saint-Cloud/Bougival/Le Pecq, le jury d'Initiatives de Jeunes s'est réuni le 27 juin 2013 pour examiner les projets retenus conformément au règlement du dispositif. Pour l'audition des candidats, le jury composé de conseillers municipaux et de membres du Lions Club a décidé, l'octroi des aides dans le cadre de l'enveloppe prévue, soit :

- 1 400 € à Clotilde CELLIÉ représentant l'association PEPSS pour le projet au Togo,
- 800 € au groupe des Pionniers et Caravelles de La Celle St Cloud pour son projet en Croatie,
- 100 € à Charlotte ROUËSSÉ pour le Raid 4L Trophy.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Des observations, il n'y en a pas. Des votes contre, oui Mireille RAUNET.

Madame RAUNET :

Je fais partie de la commission, mais je souhaitais dire ce qu'on dit régulièrement au sein de cette commission, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de propositions. On est surpris par le nombre peu important de jeunes qui ont des projets à présenter. Il y en a peu chaque année. On le dit entre nous, on ne cesse de le dire et le redire, donc je souhaitais le dire au moins une fois en conseil municipal, parce qu'on s'est posé aussi la question de savoir comment on pouvait mieux

faire connaître cette opportunité pour qu'il y ait plus de réponses, plus de demandes. Je trouve que c'est dommage, parce que c'est un superbe projet. Merci.

Monsieur le Maire :

Quand même trois projets. Florence tu veux en dire un mot.

Madame NAPOLY :

C'est vrai, c'est une vraie question autour de laquelle on tourne d'ailleurs depuis plusieurs années. On a essayé différentes choses pour essayer de réamorcer. C'est une question qu'il faudra peut-être revoir là, prochainement, peut être aussi en réfléchissant sur la tranche d'âge qui n'est peut-être plus très adaptée, et puis en travaillant peut être un peu plus avec un partenariat pour le Lycée, mais le problème c'est qu'au lycée, ils sont trop jeunes et ils ont oublié que l'échelon municipal existait quand ils commencent à avoir des projets à financer. C'est un petit peu ça qui ressort et en dehors de ceux qui sont encadrés par soit des écoles, qui sont dans des écoles, ou des cursus, où on leur dit, les premiers qu'il faut aller voir pour trouver des aides à projets, ce sont vos villes, et bien ceux qui ne sont pas dans ce type de structures n'ont pas l'information et n'ont pas l'idée de venir se présenter. C'est l'éternel problème des aides qui existent et qui ne sont pas sollicitées par les personnes qui en ont le plus besoin. Il n'y a pas que dans le domaine d'initiatives de jeunes que ça existe.

Monsieur le Maire :

Merci Florence. D'autres questions ? Il n'y en a pas. On vote. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé. Merci.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 16 octobre,
Vu le règlement d'Initiatives de Jeunes,
Vu le compte rendu de la délibération du jury d'Initiatives de Jeunes,*

*Considérant que le jury a auditionné les candidats conformément au règlement en vigueur,
Considérant que les projets soutenus sont conformes au règlement en vigueur,
Considérant que les montants accordés sont prévus dans le budget de l'année en cours pour ce qui concerne la ville,
Considérant que le Lions Club a confirmé sa participation financière au dispositif,
Considérant que le Lions Club a fait une avance de 800 € à l'association PEPSS pour le projet au Togo,*

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

Décide :

*De confirmer la délibération du Jury d'Initiatives de Jeunes, du 27 juin 2013,
D'autoriser le versement du solde de 600 € à l'association PEPSS,
D'autoriser le versement de 800 € au groupe des Pionniers et Caravelles de La Celle St Cloud pour son projet en Croatie,
D'autoriser le versement de 100 € à Charlotte ROUËSSÉ pour le Raid 4L Trophy.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire :

Modification du tableau des effectifs, qui nous la présente, Christiane.

Madame DUCHESNE :

Le tableau des effectifs est modifié avec effet du 1^{er} octobre 2013. Sur le tableau vous voyez qu'il y a sept modifications, cinq d'entre elles résultent de la promotion interne, il y a un recrutement d'un agent social de 2^{ème} catégorie et par ailleurs, il y a le transfert d'un poste d'agent de 2^{ème} classe de la filière technique vers la filière sociale. Voilà l'explication des sept modifications.

Monsieur le Maire :

Merci Christiane. Des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux différents recrutements intervenus et aux résultats de la promotion interne,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*Décide :
de modifier, de la façon suivante, le tableau des effectifs, au 1^{er} octobre 2013*

Filière Administrative :

<i>Suppression au 1^{er} octobre 2013</i>		<i>Création au 1^{er} octobre 2013</i>	
<i>1 poste</i>	<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste</i>	<i>Rédacteur</i>

Filière Technique :

<i>Suppression au 1^{er} octobre 2013</i>		<i>Création au 1^{er} octobre 2013</i>	
<i>1 poste</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>1 poste</i>	<i>Technicien</i>
<i>1 poste</i>	<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	<i>1 poste</i>	<i>Agent de maîtrise</i>
<i>1 poste</i>	<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>		<i>(voir filière sociale)</i>

Filière sociale :

<i>Suppression au 1^{er} octobre 2013</i>		<i>Création au 1^{er} octobre 2013</i>	
	<i>(voir filière technique)</i>	<i>1 poste</i>	<i>Agent social de 2^{ème} classe</i>
<i>1 poste</i>	<i>ATSEM de 1^{ère} classe</i>	<i>1 poste</i>	<i>Agent social de 2^{ème} classe</i>

Filière animation :

<i>Suppression au 1^{er} octobre 2013</i>		<i>Création au 1^{er} octobre 2013</i>	
<i>1 poste</i>	<i>Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe</i>	<i>1 poste</i>	<i>Animateur</i>

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'ASSURANCES**

Monsieur le Maire :

Autorisation de signature du marché d'assurances. Hervé.

Monsieur BRILLANT :

Les marchés d'assurance de la Ville couvrant les risques liés à ses activités (Responsabilité Civile générale, Prévoyance statutaire, Dommages aux biens, Flotte automobile) arrivant à échéance au 31 décembre 2013, un appel d'offres ouvert a été lancé. Par ailleurs le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud devait également conclure pour le 1^{er} janvier 2014 des marchés de services d'assurances couvrant les risques liés à ses activités. Dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il a été constitué un groupement de commandes avec le CCAS, la Ville assurant les missions de coordonnateur du groupement.

La durée du marché est de 4 ans avec une possibilité de résiliation annuelle.

L'opération est composée de 6 lots distincts, à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : Assurance des prestations statutaires

La commission d'appel d'offres réunie le 9 octobre dernier a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : SMACL, 79031 NIORT, pour une prime annuelle TTC de 45 416, 02 €
- Lot 2 : PNAS / ETHIAS, 75009 PARIS, pour une prime annuelle TTC de 11 988, 62 €
- Lot 3 : PILLIOT / ACM, 62120 AIRE SUR LA LYS, pour une prime annuelle TTC de 25 295, 00 €
- Lot 4 : SMACL, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 6758,00 €
- Lot 5 : SMACL, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 2 662, 98 €
- Lot 6 : ASTER/ MF PREVOYANCE, 75009 PARIS pour une prime annuelle TTC de 54 436, 53 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché suite à l'attribution décidée en Commission d'Appels d'Offres.

Monsieur le Maire :

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire, je faisais partie de cette commission d'appel d'offres. On savait depuis trois ans qu'il arrivait à expiration le 31 décembre. Il a été lancé trop tardivement et que s'est-il passé pour le premier lot, il n'y a eu qu'une seule offre avec une augmentation de 30%. Quand j'ai demandé si la sinistralité de la ville avait augmenté, on m'a dit pas du tout, c'est simplement parce qu'il n'y a qu'une seule offre, et du coup, puisqu'on n'avait pas le temps de la repasser, il a fallu donner un accord, sans ça, la ville n'aurait pas d'assurance. En clair, lorsqu'on ne fait pas passer les marchés en temps et en heure, quelque part c'est le contribuable qui paie et si on veut comparer cette augmentation, ça correspond à un tableau numérique dans une école.

Monsieur le Maire :

Bon, alors on va encore vous répondre sur ce point. Pierre tu veux apporter quelques explications.

Monsieur SOUDRY :

C'est le résultat de la commission d'appel d'offres, elle n'a pas été prise trop tard, puisque finalement nous en avons les résultats maintenant, elle s'est passée quand même au mois d'octobre, le 9 octobre, trois mois avant l'échéance. On avait éventuellement le temps de relancer, mais juridiquement on ne pouvait pas relancer, puisque ayant lancé un appel d'offres et une entreprise ayant souscrit pour le lot que tu dis, nous étions obligés de la prendre, nous n'avions pas de motif de relancer surtout que nous avons été assistés dans cette recherche par un expert qui nous a signalé que pour ce lot qui est l'assurance des dommages aux biens, et bien aujourd'hui, le marché des collectivités locales n'était

qu'assuré pratiquement que par un prestataire, et donc on pouvait difficilement y échapper. C'est vrai que la prime à ce niveau-là a augmenté, mais par contre, il y a des primes qui ont baissé, notamment les primes d'assurances véhicules ont fortement baissé, donc bon, an mal an, il y a eu des en plus et des en moins et ce marché a été passé tout à fait correctement et dans les temps et il n'était pas possible de revenir dessus.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a... Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Je n'ai pas dit simplement, vous savez très bien Monsieur SOUDRY quand même, vous étiez à la commission. Donc, il y a un moment donné, quand on dépasse 30 %, on peut parfaitement considérer qu'on est dans un marché qui n'est plus totalement conforme à ce qu'on a demandé, donc rien empêchait... et vous avez même fait une proposition en disant, et bien si on le relance dans six mois, parce qu'on a théoriquement la possibilité de le relancer dans six mois. Voilà ce que vous avez dit. En revanche, c'est vrai qu'il y a une autre prime qui a légèrement baissé, il faut savoir aussi que c'était une prime qui était passée en 2011 de 11.000 à 23.000 € et elle est effectivement redescendue un petit peu. Il faut quand même dire que lorsqu'on tarde à passer des marchés, et bien on est quand même contraints.

Monsieur le Maire :

Pierre vas-y.

Monsieur SOUDRY :

Non, je pense qu'on n'a pas tardé à passer le marché, on a passé le marché en septembre et même en juin, donc pour quelque chose qui avait une échéance à la fin de l'année, ce n'était pas du tout trop tard, c'était les normes. D'autre part, nous sommes tenus par les marchés publics, nous sommes obligés de considérer les offres qui nous sont faites, on ne va pas revenir dessus. Par contre, comme on l'a dit, c'est un marché qui est renouvelable chaque année, c'est-à-dire que si la situation de l'assurance puisqu'on sait comment se passent les appels d'offres dans les autres villes, pour le moment c'est la même chose, mais si jamais dans le courant de l'année 2014, il apparaissait qu'en ce qui concerne les dommages aux biens, il y ait d'autres concurrents qui arrivent, nous n'hésiterions pas à ce moment-là, au bout d'une année, comme le marché nous le permet de réexaminer ce lot 1.

Monsieur le Maire :

Je crois que d'une manière générale, ce qu'on peut dire pour tout le monde, c'est que les marchés publics, on en passe quand même des dizaines chaque année, dans les différents domaines d'activité de la ville, qu'à ma connaissance, la régularité de ces marchés est absolument hors de soupçon, que les délais qu'on prend sont les plus longs possibles, mais qu'on est tenu aussi à l'application du code des marchés publics. Ce n'est pas parce que ça ne nous plaît pas, qu'on ne prend pas un prestataire. Donc là encore je crois qu'il ne faut pas dire n'importe quoi....

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire....

Monsieur le Maire :

Monsieur BARATON, laissez-moi aller jusqu'au bout...

Monsieur BARATON :

J'ai quand même le droit...

Monsieur le Maire :

Laissez-moi aller jusqu'au bout de ce que je dis. Il ne faut pas dire n'importe quoi. On applique le code des marchés publics et à un moment donné, ça peut ne pas plaire, comme Pierre l'a dit très justement, c'est un marché à lots, il y avait dix lots, il y a eu des lots en plus et des lots en moins, on le verra tout à l'heure pour d'autres marchés, et bien c'est la règle du jeu, il faut la respecter et si on a la possibilité de trouver de meilleures opportunités ou occasions dans les mois ou les années qui viennent, on le fera, mais je pense que là encore, on a un service des marchés publics, on a une direction générale, un directeur général adjoint qui pilote cette affaire-là sérieusement, il ne faut pas laisser dire qu'en matière de marché public, on lance les choses trop tardivement. C'est faux.

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire, je dis qu'on n'avait pas la possibilité de relancer, c'est tout. Je vais vous donner un autre marché qui n'est pas encore passé en commission. Le marché de l'éclairage public arrive à son terme le 1^{er} janvier. Eclairage public, c'est-à-dire les rues, les illuminations de Noël et les feux tricolores. Nous sommes le 12 novembre, il n'est pas passé encore en commission d'appel d'offres. On n'aura pas la possibilité technique de le relancer, c'est-à-dire que si on a un prestataire ...oui, oui c'est la vérité, non mais attendez, je dis les choses exactes. Après on peut dire, je ne discute pas la légalité, je dis simplement que si ces marchés-là dont on sait très bien que depuis trois ans, on connaissait l'échéance, si on les avait lancé un mois ou deux mois avant, on avait une possibilité de pouvoir le cas échéant le considérer nul, parce que quand on dépasse les 30% sur un marché, on peut parfaitement le considérer comme n'étant pas...voilà. Et pour l'éclairage public, j'attends, j'espère qu'on aura des offres suffisamment intéressantes, j'espère, mais il faut savoir que, on sera bien obligé d'accepter ce qu'on nous proposera.

Monsieur le Maire :

Monsieur BARATON, je ne vais pas relancer le débat, je ne vais pas non plus avoir la cruauté de rappeler que c'était votre domaine de compétence, alors on a effectivement relancé ce marché, il va être attribué au mois de décembre, parce qu'effectivement, il y a eu du retard avant.

Monsieur BARATON :

Vous faites bien de rappeler que c'était mon domaine de compétence puisque c'est effectivement les secteurs sur l'ensemble qui n'ont pas trop mal fonctionné y compris....

Monsieur le Maire :

Vous dites le contraire à l'instant. On ne comprend plus rien.

Monsieur BARATON :

Attendez, je parle du marché, je ne parle pas de ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire :

On n'a pas très bien compris. Je vous propose de passer, de voter d'abord cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code des assurances,

Vu la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville et le CCAS,

Vu l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 9 octobre 2013,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances du 16 octobre 2013,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de lancer une consultation, les contrats d'assurances en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés, à effet au 1^{er} janvier 2014, avec les compagnies suivantes :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT

pour une prime annuelle TTC de 45 416, 02 € :

Ville : 43 623,85 € TTC

CCAS : 1 792,17 € TTC

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes :

ETHIAS S.A. (groupement joint) - 24 rue des Croisiers - B-4000 LIEGE (Belgique)

par l'intermédiaire de :

PNAS (Paris Nord Assurances) (courtier) - 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS

pour une prime annuelle TTC de 11 988, 62 € :

Ville : 11 172,39 € TTC

CCAS : 816,23 € TTC

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes :

ACM (Assurances du Crédit Mutuel) (groupement joint) – 34 rue Wacken – 67906 STRASBOURG Cedex 9

Par l'intermédiaire de :

ASSURANCES PILLIOT (courtier) – 19 rue Saint-Martin – 62120 AIRE SUR LA LYS

pour une prime annuelle TTC de 25 295, 00 € :

Ville : 20 771,95 € TTC

CCAS : 4 523,05 € TTC

Lot 4 : assurance protection juridique de la collectivité :

SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT

pour une prime annuelle TTC de 6758,00 € :

Ville : 6 213,00 € TTC

CCAS : 545,00 € TTC

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus :

SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT

pour une prime annuelle TTC de 2 662, 98 € :

Ville : 2 239,57 € TTC

CCAS : 423,41 € TTC

Lot 6 : assurance des prestations statutaires :

MF PREVOYANCE, 62 rue Jeanne d'Arc – 75013 PARIS

ASTER (Les Assurances Territoriales) (courtier), 7-8 rue Drouot, 75009 PARIS

pour une prime annuelle TTC de 54 436, 53 € :

Ville : 51 165,86 € TTC

CCAS : 3 270,67 € TTC

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

AFFAIRES TECHNIQUES

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION DU CHŒUR ET DE LA CHAPELLE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL**

Monsieur le Maire :

Nous passons aux affaires techniques avec un certain nombre de délibérations importantes. Jean-Claude, une première délibération concernant une demande de subvention dans le cadre des travaux de réfection du chœur et de la chapelle de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. C'est Hervé.

Monsieur BRILLANT :

La Commune de la Celle Saint Cloud souhaite solliciter l'aide du Conseil général des Yvelines pour le financement des travaux de rénovation du chœur et la chapelle de l'Eglise Saint Pierre Saint Paul, bâtiment ancien non classé mais présentant un caractère patrimonial indéniable. L'église St Pierre St Paul a bénéficié ces dernières années d'importants travaux de rénovation extérieure. Il convient aujourd'hui de s'attacher à restaurer les parties intérieures. C'est la raison pour laquelle un diagnostic technique de l'ensemble du bâtiment a été confié à un architecte du patrimoine pour un montant de 9.756,97 € TTC. Ce dernier sera également chargé d'étudier et de conduire les travaux de restauration du plafond et du chœur qui se sont avérés urgents. Il en va de même pour le plafond à caisson peint de la chapelle. Un sondage a fait apparaître le mauvais état de la charpente. L'espace a été mis en sécurité dans l'attente de sa restauration.

A cette fin, la commune de la Celle Saint Cloud souhaite solliciter l'aide du Conseil général dans le cadre du programme de restauration du patrimoine non protégé. Le Conseil général pourra subventionner cette restauration à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des dépenses éligibles à cette subvention dans la limite de 75 000 € H.T. Le projet de restauration du chœur et de la Chapelle de l'église Saint Pierre Saint Paul (gros œuvre) est estimé à 140 000 euros HT à la charge de la commune. Les crédits nécessaires à l'opération ont été inscrits aux budgets 2013 et 2014.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention à hauteur de 70 000 euros soit 50% du montant des travaux.

Monsieur le Maire :

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget primitif 2013/2014,

Vu l'avis favorable sur le programme et les travaux émis par les membres de la Commission des Affaires Techniques qui s'est réunie le 16 Octobre 2013,

CONSIDERANT que l'église St Pierre St Paul a bénéficié ces dernières années d'importants travaux de rénovation extérieure et qu'il convient aujourd'hui de s'attacher à restaurer les parties intérieures,

CONSIDERANT que suite au diagnostic technique établi par l'architecte du patrimoine, les travaux de restauration du plafond et du chœur qui se sont avérés urgents,

CONSIDERANT qu'il en va de même pour le plafond à caisson peint de la chapelle dont un sondage a fait apparaître le mauvais état de la charpente,

CONSIDERANT Que le Conseil Général est susceptible de participer au financement de ces opérations à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux, dans la limite de 75 000 € H.T,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention à hauteur de 70 000 euros soit 50% du montant des travaux subventionnables HT.

Demande

- à Monsieur le Maire de s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux susmentionnés, et conformes à l'objet du programme.*

La Ville s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **AVENANTS N° 1 AU MARCHE 2012 MAPA 03 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU THEATRE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire :

Avenants pour les travaux supplémentaires – prolongation du marché théâtre. Jean-Claude.

Monsieur TEYSSIER :

Ce bâtiment qui date des années 1970 a nécessité des travaux de remise aux normes et de rénovation. C'est pourquoi la commune a lancé, le 23 Avril 2012, un marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation du théâtre composé de 15 lots. Le montant global du marché s'élève à 1 678 849.70 euros HT.

Cette réhabilitation totale et cohérente a été engagée dans le but de disposer, pour la saison 2014, d'une salle accessible à tous, conviviale et proposant une programmation plus étendue à travers l'amélioration de la scène, de la signalétique et du développement de nouvelles technologies.

Ce projet global et ambitieux a fait l'objet de nombreuses adaptations en cours de chantier, notamment dues à des découvertes fortuites n'ayant pu être décelées au stade de l'avant-projet. Le contrôleur technique a émis après démolition des remarques entraînant des modifications du programme causant ainsi des plus-values particulièrement en ce qui concerne le système de ventilation des locaux. De plus, les commissions sécurité et accessibilité ont également imposé de nouveaux travaux afin d'être parfaitement en cohérence avec les réglementations en vigueur aboutissant ainsi à réajuster le projet à ces exigences.

Ces changements induisent une modification du montant des prestations pour les lots qui suivent, conduisant à un cout de 1 812 592.20 € HT, soit une plus-value d'environ 133.000€ HT.

Je vais lire l'ensemble, comme ça tout le monde pourra en prendre connaissance.

Lot 1 AMT (démolition):

Dépose d'un conduit suite à la dépose de la gaine (gain de place) : 348 €HT,

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 46 000 euros HT est ainsi porté à 46 348 € HT.

Lot 2 AMT (désamiantage) :

Désamiantage sol supplémentaire suite à la création de locaux techniques dans les loges (déplacement de l'armoire électrique de la scène dans un local dédié): 3.245,00 €HT,

Quand on remet quelque chose sur un sol, encore faut-il s'assurer qu'il n'y a pas d'amiante.

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 10 280 € HT est ainsi porté à 13 525 € HT.

Lot 3 BOCTAR (Gros Œuvre):

Bouchement trémies derrière poteaux (nb 8) : 2 476,08 €

Devis modificatif cuvette PMR : 1 000,00 € - on met un élévateur pour permettre aux handicapés d'aller directement dans la salle comme tout le monde et non pas rentrer par l'extérieur. Là il y a des normes qui nous ont été imposées et en particulier de faire une modification par rapport à cette cuvette.

Création d'édicule toit terrasse : 4 600,00 € - pour des problèmes de sécurité quand on travaille sur le toit en particulier.

Sondage au droit des trémies : 900,00 €

Fourniture et pose de trappes: 1 442,22 € - effectivement, si on met un plancher, on aura besoin de temps en temps peut être, changer des détecteurs, et bien il a fallu créer des trappes.

Caisson sous scène: 1 602,30 € - Effectivement, on devait faire directement un mur, on utilise de la place pour pouvoir mettre quelque chose dedans.

Compartmentage du plancher bois : 5 106,00 € - imposé par la commission de sécurité. L'ensemble de l'espace était très important, il a fallu cloisonner et mettre des détecteurs dans chacun des caissons ainsi créés.

Caissons amovibles pour 2 sièges : 3 740,00 € - à partir du moment où on a déplacé des sièges pour pouvoir mettre des PMR à la place, il fallait créer quelque chose pour transporter les sièges.

Encoffrement des gaines: 6 326,78 € - à partir du moment où on a mis des gaines.

Création de 2 trémies : 10 281,00 € - il a fallu effectivement créer des trémies tout simplement parce que la commission de sécurité nous a obligés à avoir des ouvertures de désenfumage supplémentaires.

Moins-values suppression création de trémie + non location d'une nacelle : -2990,00 euros – tout simplement parce qu'on avait prévu une nacelle et que l'Inspection du travail n'a pas voulu adopter le mode d'intervention de l'entreprise, donc on a été obligé de passer par-dessus, ça nous a coûté beaucoup plus cher en passant par-dessus, mais par contre, on nous rembourse la location de la nacelle.

Soit un total de 34484.38 euros HT,

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 179 257.57 € HT est ainsi porté à 213 741.95€ HT.

LOT 6 TBM (Menuiseries intérieurs Bois) :

Soubassement technique bois + révision porte de SAS + remise bâti + BP (c'est la tenue au feu) 1/2 h accès sous gradins : 10 096,50 € - tout simplement, ça c'est au démontage qu'on s'est aperçu que ce n'était pas correct, donc il a fallu pallier, ou on remontait du matériel qui n'était pas correct ou on faisait les modifications.

Suppression de prestations de fourniture et pose de portes ainsi que de reprises d'habillages concernant la reprise du sas : moins-values: -12172,00 euros – ce qui veut dire que là il y a une moins-value de 2 075.50 €.

Le montant initial du marché conclu pour 28 336.00 € HT est ainsi porté à 26 260.5 euros HT.

Lot 7 AMT (doublage)

Les poutres qu'il y avait à l'intérieur étaient dans un état... on pouvait effectivement les repeindre tout simplement, on aurait eu quelque chose d'un petit peu granulé, peut être que cela aurait fait bien sur une peinture mais au bout d'un certain temps, je crois qu'il aurait fallu le reprendre. Donc ragréage des poutres et mise en peinture des panneaux réflecteurs (non compris dans la négociation): 9.193,50 €HT, - ce n'était pas prévu dans aucune négociation.

Soit un total de 9193.5 euros HT,

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 153 706.5 € HT est ainsi porté à 162900 € HT.

Lot 8 CAVANNA (peintures)

Traitement coque bois : 2475 € HT – la coque bois c'est tout ce qu'il y a à l'intérieur du théâtre et il y a eu beaucoup de poussière, on a voulu faire un nettoyage, c'était insuffisant, il a fallu faire un nettoyage un peu plus important que ce qui avait été prévu par l'entreprise au départ. Ou on se limitait à avoir quelque chose par rapport à un environnement qui va être tout neuf et puis on pouvait rester dans des conditions de l'ancien ou effectivement on faisait un nettoyage un peu plus approfondi. Ce nettoyage, il coûte 2 475€.

Peinture porte SAS : 1080 €HT – pour que cela soit homogène par rapport aux autres couleurs.

Peinture soubassement technique : 160 € HT

Plus-values pour peinture déco sur poutre : 390 € HT – pour que cela soit plus élégant, c'est quand même une salle de spectacle.

Moins-Value : Remplacement des surfaces peintes par des panneaux : - 1102.05 € HT,

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 12 201.19 € HT est ainsi porté à 15204.14 € HT.

Lot 9 CAVANNA (revêtement de sol) :

Chez le projectionniste, on pouvait tout simplement laisser le sol comme il était, là aussi, on a déplacé des meubles et à partir du moment où on déplace quelque chose, on s'aperçoit que ce n'est pas la même couleur et qu'il y avait des choses qui étaient un peu abimées sous les meubles, et bien il a fallu le remplacer. Mais on ne peut pas remplacer qu'un demi mètre carré, il a fallu remplacer une surface plus importante.

Moins-values : Ragréage des aires de pose : -884.35 € HT

Sol souple : projectionniste, régie théâtre, studio montage : -1609.88 € HT,

En fait ce sont des moins-values, parce qu'on a fait autre chose à la place, c'est vrai.

Soit un total de -2494.23 € HT,

Le montant initial du marché conclu pour un montant de 18 892.98 € HT est ainsi porté à 16398.75 € HT.

Lot 10 GED (courants forts/courants faibles)

Alimentation de l'armoire courrier : 4 005,85 € - on s'est aperçut quand on a fait le test de l'ensemble, il y avait des armoires des distributions de la mairie qui se trouvaient du côté du théâtre et on avait au théâtre des choses qui étaient des circuits qui venaient directement de la mairie. Ça nous a au moins permis de nous apercevoir que ce n'était pas tout à fait rationnel et il a fallu à un moment donné, que ce qui appartenait à l'un soit fait chez lui et que ce qui appartenait à l'autre soit fait chez l'autre, tout simplement.

Alimentation prises de courant (trappes de visite): 752,04 € - on a mis des trappes de visite, on en a parlé tout à l'heure, il y a des détecteurs, mais à un moment donné il faut bien aller dessous, il y avait deux solutions, où on y allait avec sa lampe de poche ou éventuellement on mettait des prises de courant de façon à pouvoir alimenter d'une manière normale, une personne qui allait en dessous.

Travaux complémentaires handicapés : 1 086,92 € - travaux demandés pour l'accessibilité.

Local sono: 1 081,40 €

Local électrique : 910,29 € - c'est toujours le problème de mélange des circuits.

DAC (désenfumage) : 883,92 € - détecteurs de fumées

Détection Incendie : 7026.74 euros HT – dans notre ancien théâtre, on avait une scène qui était un peu plus courte et un abat de mur en haut qui nous permettait de justifier à l'époque une séparation réelle entre la scène et les spectateurs, donc on avait deux systèmes gérés différemment. A partir du moment où on a agrandi notre scène, on ne pouvait plus pour que les gens qui sont au fond puissent voir correctement, faire d'abattement. A partir du moment où on ne fait plus d'abattement, on a une salle globale, donc une modification de la réglementation en ce qui concerne la détection incendie. Ça nous coûte très cher.

Patch spécial : 9664.74 euros HT ;

Le montant initial du marché conclu pour 219 261.46 € HT est ainsi porté à 244 673.36 € HT.

lot 12 ATOUT FLUIDE (CVC) :

C'est tout ce qui est CTA, c'est-à-dire ventilation, aération, le confort, une des raisons de la rénovation du théâtre. On se plaignait l'hiver qu'il y faisait froid et on se plaignait l'été qu'il y faisait trop chaud. Le gros morceau ça a été ça, c'est ce qui nous permettra d'avoir un certain confort.

Découpage sur salle de théâtre : 7 398,00 €

Caisson de soufflage: 4 947,00 € - il fallait régler les caissons de soufflage parce qu'il y a des débits à respecter, il ne faut pas que le débit soit trop gros, trop grand, trop faible. On doit pour le confort des gens avoir un débit bien déterminé.

Travaux de désenfumage : 48 466,00 € - c'est ce que j'ai dit, à partir du moment où on n'a plus qu'une seule zone, il a fallu créer des trappes de désenfumage supplémentaires. C'est effectivement un gros morceau de 48 466 €, mais ça a été imposé par le préventionniste. Il nous dit maintenant vous avez ça, les normes pour ce type d'équipement là, tel qu'il est conçu, c'est ça. Donc on ne peut pas rester sur ce que vous avez actuellement et on a été obligé de modifier et en particulier de créer du désenfumage.

Dévoisement câbles électriques: 4 810,00 € - quand on a mis les gaines, à un moment donné, il y avait des câbles électriques qui existaient dans le théâtre, il a bien fallu à un moment donné les dévoyer, les mettre à côté pour pouvoir passer les gaines.

Soit un total de 65 621 euros HT. C'est vrai que c'est important. Ça veut dire que le marché qui était le plus important passe 455 000.00 € HT à 520 621.00 € HT.

Lot 13 DELAGRAVE (Fauteuils)

Suppression de chariots de fauteuils et adaptation aux normes handicapés : -5936 € HT – on a supprimé des chariots puisqu'on a créé des caissons pour transporter les fauteuils à un moment donné. Au niveau des chariots, on a une moins-value de 5936 € ; On n'a pas que des augmentations.

Soit un total de -5936 € HT,

Le montant initial du marché conclu pour 141 016 € HT est ainsi porté à 135 080.00 € HT,

Lot 15 CAIRE (serrurerie scénique) :

Ce lot là il est important et c'est ce qui va donner une des plus-values à notre théâtre, ça va permettre au moins au personnel qui travaille dans le théâtre de travailler en pleine sécurité, c'est-à-dire qu'il ne travaillera plus avec des échelles, il y aura des passerelles à l'intérieur qui permettront de recouvrir l'ensemble des points d'accès. Ça c'est le code du travail qui nous l'a imposé. Ça fait partie du marché initial. Il y a eu des modifications mais c'est le code du travail qui nous a obligés à faire cette partie-là.

Escalier: 1 600,00 € - C'est vrai que quand on a fait l'agrandissement de la scène, il y avait dans le temps, un escalier qui permettait de monter. On l'avait supprimé. On en a rajouté un à la demande des utilisateurs, donc il y en a pour 1600€.

Fourniture et pose de support enceinte : 1 340,00 € - on a changé le mode de projection en particulier pour le cinéma. On ne sera plus en projection traditionnelle, on va avoir un cinéma numérique. Un cinéma numérique nous impose techniquement, pas par quelqu'un, de rajouter des enceintes. Il y en a pour 1340€.

Le montant initial du marché conclu pour 337 610.00 € HT est ainsi porté à 340 550.00 € HT.

Je pourrais aller un petit peu plus loin dans le détail, mais

Monsieur le Maire :

Non, non. Merci Jean-Claude. On comprend bien à t'écouter les complexités de réalisation d'un théâtre. En tout cas merci de nous avoir amené et promené dans les arcades du théâtre. On ne revient pas sur les décomptes, on a eu le détail. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Marie-Pierre DELAIGUE

Madame DELAIGUE :

J'ai une question concernant le nombre de places puisqu'il semblerait qu'on en perde. Est-ce que c'est confirmé ou pas. Moi je pensais qu'on avait travaillé ensemble sur ce projet et qu'on conservait le même nombre de places.

Monsieur le Maire :

Florence.

Madame NAPOLY :

On n'a pas le même nombre de places. De toute façon c'était techniquement impossible d'avoir le même nombre de places puisqu'il y avait un très grand nombre de ces places qui étaient concentrées dans les loges ou dans chaque loge, on avait une dizaine de chaises, or ces configurations sont maintenant strictement interdites, c'est-à-dire qu'on ne peut avoir que des fauteuils, des fauteuils fixes, et dans l'espace loge, il était impensable de remettre le même nombre de fauteuils. Donc effectivement, on a baissé en nombre de fauteuils, on est passé à 430. Il faut savoir qu'au début des travaux, à la fin de l'exploitation de l'ancien théâtre, on était sur 450 fauteuils qu'on pouvait mettre à disposition, au départ il y en avait 500, on est passé à 450. Je dirai que c'est une diminution forcément regrettable, ça fait 20 spectateurs potentiels de moins par spectacle. D'un autre côté, ce n'est pas ça qui remettra en cause l'utilisation du théâtre en sachant par ailleurs que les facilités qu'on va avoir de maniement de l'outil va permettre de développer davantage de propositions au théâtre, donc l'un dans l'autre, ce n'est pas un souci sur le plan culturel.

Monsieur le Maire :

Merci Florence. Est-ce qu'il y a d'autres questions. Monsieur CHAUMONT.

Monsieur CHAUMONT :

Quand pensez-vous coordonner la fin des travaux et une programmation...

Monsieur TEYSSIER :

Effectivement ce qu'on voit, qui n'est pas très spectaculaire, mais en fait la commission de sécurité pour pouvoir réceptionner au niveau du préventionniste, l'ensemble de l'équipement est prévue le 5 décembre. Ça veut dire que d'ici au 5 décembre, on verra, je ne dis pas non, je ne dis pas oui avant. Moi j'ai le planning. Donc je dis qu'en ce qui concerne la réception, normalement, c'est prévu le 5 décembre. Il reste quand même un certain nombre de choses qui sont très spectaculaires et qu'on ne voit pas. Quand on voit juste la descente, il n'y a rien dessus. Le ragréage va être fait dans la semaine, le dernier plancher va être posé, la moquette va être posée et les fauteuils vont arriver très rapidement. Donc à partir du moment où ça va être fait, et que les fauteuils vont être posés, on aura tout de suite l'impression que c'est presque fini. Il restera quelques détails, mais ce qui est important, c'est que les gros éléments qui prennent beaucoup de temps, et en particulier toute la partie électrique, elle est terminée. Il faut savoir que sur ce théâtre, il y a plus de 34 kms de câbles, c'est ça qu'il faut savoir, pratiquement, la dimension des rues de La Celle Saint-Cloud, c'est étonnant, mais c'est tout à fait l'ordre de grandeur.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Claude. Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Il y a quand même des choses qui me surprennent. Il y avait quand même un architecte, il y a des quand même des choses qui auraient dû être prévues au départ. Je veux bien qu'il y ait des impondérables, j'en conviens. L'architecte...en revanche, Monsieur TEYSSIER, vous avez oublié quelque chose d'important dans les travaux parce que si vous sortez du théâtre ce soir, enfin si vous allez derrière le théâtre ce soir, vous allez voir, il y a une belle passerelle qui tape dans un mur. Est-ce que l'autre passerelle sera changée ?

Monsieur TEYSSIER :

La nouvelle passerelle est posée. La découpe de la porte est prévue dans la semaine. Donc ça veut dire que ça avance. Dès que la découpe va être faite, ça veut dire que la nouvelle porte va être posée. Donc les deux passerelles existent. Celle qui est l'ancienne passerelle restera essentiellement pour déplacer les décors, elle ne servira qu'aux décors. D'ailleurs elle ne peut aller que sur la scène, elle ne peut pas aller ailleurs. La nouvelle passerelle qui est installée, qui a été installée la semaine dernière servira effectivement d'issue de secours, elle est d'ailleurs beaucoup plus large et elle

ne servira pas comme on l'avait éventuellement envisagé pour les PMR. Les PMR accéderont au théâtre aux mêmes places, c'est-à-dire au milieu, ils ne seront plus, comme il était prévu à l'origine, « stockés » tout à fait devant. Les PMR iront directement, accéderont comme tous les autres publics. C'est pour ça....

Monsieur BARATON :

Une dernière chose, donc il y a une des deux passerelles qui ne sera pas changée.

Monsieur le Maire :

Non mais attends, pose ta question jusqu'au bout parce qu'on ne va pas passer la soirée à...

Monsieur BARATON :

D'abord parce que l'autre passerelle, il y a des étais en dessous. Simplement, c'était sur quel budget, donc il y a des moins-values, des plus-values sur les passerelles, parce que ce n'était pas celles qui étaient prévues au départ.

Monsieur le Maire :

Jean- Claude, je propose que Monsieur BARATON aille jusqu'au bout de ses questions, il y a certainement une idée derrière la tête...

Monsieur BARATON :

Il n'y a aucune idée, non.

Monsieur le Maire :

Allez jusqu'au bout de vos questions et on vous répondra en bloc.

Monsieur BARATON :

Ecoutez, si effectivement tout est réglé le 5 décembre et bien tant mieux, mais on peut parfois en douter parce qu'en plus de ça, il y a des choses qui ne sont pas comptées. Quand je dis qu'il y a 40 à 50 000 € qui ont été pris hors budget, vous confirmez ou pas ?

Monsieur le Maire :

Vous posez toutes les questions, on n'est pas au tribunal. Il faut arrêter, Monsieur BARATON, listez vos questions et puis on répondra.

Monsieur BARATON :

Je dis simplement, j'y suis quand même passé, j'ai vu, je m'étonne d'un certain nombre de choses. Il a été dit une chose inexacte, sauf erreur de ma part, on n'est pas revenu à un plancher en trois dimensions, on n'a pas modifié le plancher, c'est celui qui était prévu au départ.

Monsieur TEYSSIER :

C'est celui qui était prévu tout à fait avec effectivement deux pentes différentes, qui ont posé quelques problèmes à la fabrication mais on n'a pas changé de plancher.

Monsieur BARATON :

Et bien écoutez on verra si le 5 décembre et je le souhaite...

Monsieur le Maire :

Si vous le souhaitez tant mieux, tout le monde le souhaite. C'est un chantier complexe, tous les efforts de la mairie sont tendus pour réussir ce chantier. On n'a aucun intérêt collectivement à se réjouir de retards pris sur ce chantier. On n'a aucun intérêt à se réjouir que les choses n'avancent pas comme on le souhaite. On fait tout pour que ça marche. Jean-Claude fait avancer les choses. Aujourd'hui, le plus difficile a été réalisé, le reste va venir en son temps. On a le passage de la commission de sécurité et puis on fera tout, les services sont organisés pour ça. Il n'y a pas de raison pour qu'on

n'arrive pas à ce qu'on s'était fixé. Merci Je vous propose de voter sur ces avenants. Est-ce qu'il y a des votes contre, un contre, deux. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstentions. C'est donc approuvé et je vous en remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché 2012MAPA03 relatif aux travaux de restauration du théâtre municipal de La Celle Saint Cloud,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Affaires Techniques qui s'est réunie le 16 Octobre 2013,

CONSIDERANT que cette réhabilitation totale et cohérente a été engagée dans le but de disposer, pour la saison 2014, d'une salle accessible à tous, conviviale et proposant une programmation plus étendue à travers l'amélioration de la scène, de la signalétique et du développement de nouvelles technologies,

CONSIDERANT que ce projet global et ambitieux a fait l'objet de nombreuses adaptations en cours de chantier, notamment dues à des découvertes fortuites n'ayant pu être décelées au stade de l'avant-projet,

CONSIDERANT que le contrôleur technique a émis après démolition des remarques entraînant des modifications du programme causant ainsi des plus-values particulièrement en ce qui concerne le système de ventilation des locaux,

CONSIDERANT que les commissions sécurité et accessibilité ont également imposé de nouveaux travaux afin d'être parfaitement en cohérence avec les réglementations en vigueur aboutissant ainsi à réajuster le projet à ces exigences,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 1AMT Démolition engendre une plus-value de 348 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 2 AMT Désamiantage engendre une plus-value de 3245 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 3 BOCTAR Gros œuvre engendre une plus-value de 34 484.38 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la modification des prestations pour le lot 6 TBM Menuiseries intérieurs engendre une moins-value de -2075.5euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 7 AMT Doublage engendre une plus-value de 9193.5 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 8 CAVANNA Peinture engendre une plus-value de 3002.95 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la modification des prestations pour le lot 9 CAVANNA Revêtement de sol engendre une moins-value de 2494.23 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 10 GED Courants forts/Courants faibles engendre une plus-value de 25411.9 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la prise en charge de ces travaux supplémentaires pour le lot 12 ATOUT FLUID CLIMATISATION C.V.C engendre une plus-value de 65621 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la modification des prestations pour le lot 13 DELAGRAVE Fauteuils engendre une moins-value de -5936 euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que la modification des prestations pour le lot 15 CAIRE Serrurerie Scénique engendre une plus-value de 2940euros HT par rapport au marché initial,

CONSIDERANT que les modifications de prestations portent le montant du marché à 1 812 592.20 euros HT soit une augmentation de 7.9% par rapport au marché initial,

CONSIDERANT qu'un avenant de prolongation pour tous les lots est soumis aux membres du conseil,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BARATON – Mme BARBARO

Décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les sociétés concernées les avenants n°1 au marché de restauration du théâtre municipal de La Celle Saint Cloud.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE PLACE BERTHET**

Monsieur le Maire :

Nous passons maintenant à l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire. Qui le présente ? C'est Jean-Christian ? C'est Bernadette.

Madame GRELU :

Avenant 1 – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire confiés à la commune de La Celle Saint-Cloud.

Cet avenant concerne : Plusieurs épisodes d'engorgements, accompagnés de désagréments olfactifs ressentis dans le quartier de la Feuillaume ainsi que dans le quartier du Bourg ont conduit la ville à effectuer des recherches qui ont fait apparaître de nombreux désordres sur les réseaux d'assainissement communautaires et communaux. Compte tenu que les travaux à réaliser sur le réseau communautaire d'eaux pluviales et d'eaux usées se situent sur le territoire communal, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement sur le réseau communautaire a été signée entre la ville et la communauté de commune des coteaux de seine le 17 avril 2013.

Par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire en tant que Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, à signer ladite et à signer les marchés à intervenir.

La convention, dans son article 3 relatif au financement de l'opération prévoit que « *pour le règlement des dépenses liées à l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement communautaires et communaux, chaque partie règlera les dépenses qui lui incombent après validation des factures par le mandataire.* »

Or l'article 6 précise, dans le cadre des missions confiées au mandataire, « le versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs »

Il convient de prendre un avenant pour mettre en cohérence l'article 3 « financement de l'opération » et l'article 6 « missions du mandataire ».

La communauté de commune et la ville de la Celle Saint Cloud souhaitant que chaque partie règle les dépenses qui lui incombent, l'article 6 est alors modifié comme suit :

1. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
2. Préparation du choix des maîtres d'œuvre,
3. Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre,
4. Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage, - signature et gestion des marchés de contrôle technique d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
5. Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages,
6. Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs,
7. Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures, - Réception des travaux,
8. Actions en justice, et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

9. « Vérification de l'ensemble des factures par le mandataire. Chaque partie règlera directement à l'entreprise les dépenses qui lui incombent. » »

Il est proposé aux membres du conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la Convention de Mandat de Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire confiés à la commune de La Celle Saint Cloud.

Monsieur le Maire :

Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 26 mars 2013, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé ce projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes des Coteaux de Seine pour les travaux d'assainissement de la place du Docteur Berthet programmés en 2013, autorisé le Maire de La Celle Saint Cloud à signer ladite convention,,

Considérant qu'une erreur d'interprétation dans la convention nécessite une correction par la passation d'un avenant,

Considérant qu'il n'est dérogé en rien aux autres clauses du marché

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- *Avec la Communauté de Commune des Coteaux de Seine l'avenant n°1 à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités

- **AVENANT N°2 AU MARCHE 2013 MAPA 10 AVEC LA SOCIETE HP BTP POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLACE BERTHET**

Monsieur le Maire :

Travaux d'assainissement place Berthet – avenant n°2 au marché HP BTP. Bernadette toujours.

Madame GRELU :

Pour ce marché, plusieurs épisodes d'engorgements, accompagnés de désagréments olfactifs ont conduit la ville à effectuer des recherches qui ont fait apparaitre de nombreux désordres sur les réseaux d'assainissement communautaire et communal.

Ces travaux à réaliser sur le réseau communautaire d'eaux pluviales et d'eaux usées se situant sur le territoire communal, une convention de mandat de maitrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement sur le réseau communautaire a été signée comme précédemment le 17 avril 2013.

Toujours, par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé une convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec la CCCS et a autorisé le Maire en tant que Maitre d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, à

lancer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement (estimé à 80 000 € TTC lancé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics) et à signer les marchés à intervenir.

A l'issue de la procédure, le marché de travaux a été attribué à la société HP BTP en date du 31 mai 2013.

Lors des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de comblement de vide rencontré sous chaussée et de zones affaissées en bordure de tranchée, ainsi que des adaptations sur les branchements riverains. Ces travaux n'étaient pas prévus au marché et non prévisibles et ont fait l'objet d'un avenant n°1 pour travaux supplémentaires signé le 21 octobre 2013

Par ailleurs, il a été constaté une erreur matérielle dans l'acte d'engagement ; il est indiqué que le pouvoir adjudicateur est la ville « Agissant au nom du groupement de commande constitué de la ville de La Celle Saint-Cloud et de la communauté de communes des Coteaux de Seine »,

Il convient de prendre un avenant afin de procéder au remplacement de cette formule par la formule suivante :

Le pouvoir adjudicateur est la ville « agissant en vertu d'une convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau communautaire et agissant en son nom pour les travaux portant sur le réseau communal »

Tel est l'objet de cet avenant n° 2.

Monsieur le Maire :

Merci Bernadette. Un sujet assez technique. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 26 mars 2013, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CCCS et a autorisé le Maire en tant que Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, à lancer le marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement (marché de travaux) estimé à 80 000 € TTC, marché à procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir.

Considérant qu'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement nécessite une correction par la passation d'un avenant,

Considérant qu'il n'est dérogé en rien aux autres clauses du marché

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société HP BTP, l'avenant n°2.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE STIF/COLLECTIVITES LOCALES/TRANSPORTEURS (CTII)**

Monsieur le Maire :

Approbation de la convention partenariale STIF/Communes/transporteurs. Jacques.

Monsieur FRANQUET :

La ville porte depuis de nombreuses années une démarche active de développement de l'offre de transport public. A ce titre, depuis 1998 qui correspond au début du réseau Traverciel, elle participe au financement des lignes qui s'appellent maintenant 27, 28 et 29 du réseau Traverciel. Et on a vu tout à l'heure le montant de 400 000 € chaque année.

Deux collectivités financent principalement ce réseau : la ville et le SMIRTOP (Syndicat Mixte pour la gestion du Réseau de Transport de l'Ouest Parisien) qui regroupe deux grandes agglomérations : Cœur de Seine (Saint-Cloud, Garches, Vaucresson) et Grand Paris Seine Ouest (Boulogne, Sèvres, Ville d'Avray...).

Le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) conformément à la législation européenne, a fixé le 1^{er} janvier 2007 un cadre contractuel pour les entreprises privées agissant sur le secteur des transports publics. Ce cadre contractuel comprenait 2 phases ; un contrat de Type I puis un contrat de Type II.

Normalement, le contrat de type I de 2007 à 2010 et ensuite le contrat de type II de 2011 à fin 2013.

Le contrat de type II prévoit deux actes juridiques : premièrement, un contrat d'exploitation entre le STIF et les transporteurs et en parallèle une convention partenariale entre le STIF et les collectivités locales.

La présente convention a pour objectif de déterminer le rôle de chaque entité dans le fonctionnement quotidien du réseau ainsi que les participations financières respectives. Elle vient en outre définir les conditions dans lesquelles les Collectivités accompagnent l'exécution du contrat d'exploitation de type 2, conclu avec l'exploitant TRANSDEV qui s'appelait précédemment VEOLIA, des lignes de transport public du réseau Traverciel.

La convention, qui n'a pas pour objet de déléguer tout ou partie des compétences du STIF aux collectivités, permet néanmoins de fixer le cadre des relations contractuelles et d'intégrer l'entreprise en charge du réseau Traverciel afin de lui rendre opposable l'ensemble des dispositions de l'accord conclu entre le STIF et les collectivités.

La présente convention est conclue pour une durée comprise entre le 01 Janvier 2014 et 31 Décembre 2016.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire :

Merci Jacques. Est-ce qu'il y a des questions. Oui Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

En fait, je n'ai pas une question directe sur cette convention, mais comme il s'agit des bus Traverciel, j'en ai une sur le bus 26. J'ai cru comprendre que ce bus serait supprimé en ce qui concerne la partie Beaugard. Je ne sais si quelqu'un pourra me répondre là, je voudrais savoir pourquoi, à partir de quand et remplacé par quoi, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Jacques va répondre. Mais c'est une question de nom de ligne. On passe de la 26 à la 30, mais il y aura les mêmes horaires et les mêmes dessertes.

Monsieur FRANQUET :

La raison du retard, j'avais parlé de 2011 qui était normalement la date à laquelle on signait cette convention et en fait on va la signer pour ce qui concerne Traverciel en 2014, c'était une gouvernance de ce réseau qui était particulièrement complexe et que le STIF a mis trois ans à démêler. Traverciel, est encore jusqu'à aujourd'hui gouverné par deux entités qui étaient Véolia plus RATP, deux entités en plus très différentes dans leur nature et leurs statuts, ce qui empêchait la plupart des évolutions qui étaient demandées par les différentes collectivités, dont la nôtre. En tout elle retardait considérablement, donc le STIF a pris trois ans, il a fallu quand même trois ans à démêler tout ça, et qu'est-ce qui se passe aujourd'hui et qui se traduit dans la convention que vous avez pu voir en annexe, c'est que les différentes lignes de Traverciel, vous savez qu'il y en a un certain nombre, il y a le 27, 28, 29, le 26 dont vous parlez, il y a le 460, 471, etc... Ces lignes vont être réparties à partir du 1^{er} janvier 2014, elles vont être gouvernées par un seul transporteur qui sera soit VEOLIA TRANSDEV soit la RATP et la 26 va se retrouver sous la gouvernance de la RATP, seule, la 27, 28, 29 vont être gérées à partir du 1^{er} janvier par TRANSDEV ainsi que la 460. A partir de là, on va reprendre une possibilité d'amélioration continue de notre offre de transport de façon concrète pour ce qui concerne la desserte de Beaugard, on va avoir un dédoublement de la 26. Il va y avoir toujours la 26, par contre effectivement, elle passera tout droit sur l'avenue Duchesne et il va y avoir une nouvelle ligne 30 qui va prendre à sa charge la desserte de Beaugard

avec une synchronisation entre les deux. Ça va être en plus. La 30 aura un circuit plus court, il faut voir que la 26 part de Boulogne, elle traverse tout Boulogne, Sèvres, etc.. Elle a un parcours extraordinairement long et complexe et donc arrivée dans La Celle Saint-Cloud, elle faisait encore tout le tour de Beauregard avec des retards, elle était trop longue, il fallait la dédoubler, ce qui va être possible à partir du 1^{er} janvier. Au passage, on a pu obtenir une amélioration du service de Beauregard grâce à ce dédoublement et donc dans les différents arrêts de l'intérieur du quartier de Beauregard, vous allez avoir plus de courses. C'est encore en cours de discussion, donc ça ne va pas être appliqué au 1^{er} janvier, on est encore en train de finaliser tout ça avec le STIF et le transporteur TRANSDEV et la RATP, ça va se produire probablement au 2^{ème} semestre 2014.

Monsieur le Maire :

Merci Jacques. D'autres questions. Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

On peut bien évidemment se réjouir de cette information qui arrive à point nommé juste avant les municipales, bien sûr, mais nous nous abstenons quand même sur cette délibération dans la mesure où on n'a pas eu d'informations sur les considérants qu'il y a eu en amont, les conditions de la négociation, donc je pense que si on était à votre place, on n'aurait peut-être pas obtenu la même chose, mais on préfère s'abstenir, on n'a pas suffisamment d'informations sur la manière dont ça s'est passé. J'en profite quand même pour poser une question parce qu'on a une gare qui est multi modale, ça veut dire que normalement il y a des correspondances entre les trains et les bus et tous les usagers du bus, s'il y en a parmi vous, savent très bien que les correspondances fonctionnent souvent très très mal. C'est-à-dire que les bus partent alors que les trains arrivent et c'est considéré comme très très déplaisant par de nombreux usagers et ça ne devrait pas être le cas.

Monsieur le Maire :

Tout à fait d'accord. D'autres questions ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Pour essayer de bien comprendre, c'est-à-dire que les gens qui arrivent de Vaucresson par la ligne 26 seront obligés de changer de bus quand ils arriveront sur Beauregard ou pas. Quelqu'un qui habite, mettons, place Lulli, quand il arrivera au Puits d'Angle...

Monsieur le Maire :

Non il n'y aura pas de changement de bus.

Monsieur BARATON :

Il n'y aura pas de changement. Je ne comprends pas là.

Monsieur le Maire :

Jacques. Tu peux...

Monsieur FRANQUET :

On est en train de parler d'une convention qui clarifie la gouvernance. Et à partir de là, il y a une discussion en cours justement pour qu'il y ait progrès et non pas régression. Ce qui est actuellement dans les tuyaux, c'est que la 26 qui viendrait dans ce sens-là, du 92 descende l'avenue Duchesne avec les différents arrêts qui sont connus et la personne pourrait très bien descendre là. Il y a en plus, bien sûr, on s'intéresse à la correspondance possible pour ceux qui devraient aller à Dunant, Grande promenade, etc... venant de là,

J'ai le décompte du nombre, ce n'est pas la majorité quand même, la majorité elle se rend à la gare et elle revient de la gare pour l'essentiel. Il y en a quand même qui font ça, donc c'est pour ça qu'on se préoccupe, et c'est pour ça que ce n'est pas prêt aujourd'hui, donc il ne faut pas dire... c'est actuellement l'objet des discussions mais aujourd'hui, ce qui est tout à fait possible et qui ne l'était pas avant, c'est de renforcer la desserte du quartier et en particulier pour s'adresser au train, et à plus de trains jusqu'à présent d'ailleurs, et avec une meilleure coordination entre les services de bus et la SNCF, ce qui n'est jamais facile, et en plus avoir accessoirement une meilleure desserte entre les différents quartiers de la ville.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup Jacques.

Monsieur BARATON :

Mais pour que les choses soient très claires, c'est-à-dire que quelqu'un...le parcours de la 26 rentrait dans Beauregard, redescendait Beauffremont et ainsi de suite. On est bien d'accord que les gens qui faisaient ce parcours-là seront obligés de changer de bus, on est bien d'accord ? Mais c'est simplement pour essayer de comprendre, et dans l'autre sens, même chose.

Monsieur le Maire :

Monsieur BARATON, je crois qu'il faut que vous compreniez bien que la délibération qu'on vote, c'est une délibération qui concerne la gouvernance. Oui, mais...Ensuite ce que Jacques a dit de manière très claire, c'est qu'on va discuter sur les conditions de mise en œuvre de ces lignes et que bien entendu, on n'acceptera aucune dégradation des lignes, au contraire, on va essayer d'obtenir une amélioration de ces lignes. On ne va pas rentrer dans le détail parce que ça serait très compliqué, mais on est dans cette phase de discussion où on va devoir obtenir des améliorations et en tout cas n'accepter aucune dégradation. Oui Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

Je ne veux pas prolonger, mais je voudrais quand même rappeler que Beauregard, ce n'est pas un petit bout de la ville, c'est quand même un tiers de la ville. Donc on ne peut pas se contenter de dire qu'il n'y a que quelques personnes qui vont à Beauregard, non c'est un tiers de la ville.

Monsieur le Maire :

Non ce n'est pas ce qui a été dit, Marie-Pierre, non ce n'est pas du tout ce qui a été dit. On ne va pas...non, je dis bien sur ce sujet qui est important, les transports, c'est important. Là on vote une délibération sur la gouvernance. Ensuite ligne par ligne, on obtiendra des améliorations et en aucun cas des dégradations. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? Cette délibération est donc approuvée.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission des Affaires Techniques qui s'est réunie le 16 Octobre 2013,

Considérant que le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) conformément à la législation européenne, a fixé le 1^{er} janvier 2007 un cadre contractuel pour les entreprises privées agissant sur le secteur des transports publics,

Considérant que ce cadre contractuel comprenait 2 phases : un contrat de Type I puis un contrat de Type II,

Considérant que le contrat de type II prévoit deux actes juridiques : un contrat d'exploitation entre le STIF et les transporteurs et une convention partenariale entre le STIF et les collectivités locales,

Considérant que la présente convention a pour objectif de déterminer le rôle de chaque entité dans le fonctionnement quotidien du réseau ainsi que les participations financières respectives et vient en outre définir les conditions dans lesquelles les Collectivités accompagnent l'exécution du contrat d'exploitation de type 2, conclu avec l'exploitant TRANSDEV (ex VEOLIA), des lignes de transport public du réseau Traverciel,

Considérant que la convention permet de fixer le cadre des relations contractuelles et d'intégrer l'entreprise en charge du réseau Traverciel afin de lui rendre opposable l'ensemble des dispositions de l'accord conclu entre le STIF et les collectivités,

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée comprise entre le 01 Janvier 2014 et 31 Décembre 2016.

*Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,*

A la **MAJORITE** des membres présents et représentés,

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Décide :

- D'approuver la convention partenariale STIF/Collectivités Locales/TRANSDEV dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type II du réseau TRAVERCIEL,
- D'autoriser le maire à signer ladite convention,

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS POUR LA PASSATION DU MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANT**

Monsieur le Maire :

Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour la passation du marché de fourniture de carburant. Je ne sais pas qui présente cette délibération. C'est Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL :

Le marché actuel de fourniture de carburant et de prestation de petite maintenance de la flotte de la ville est résilié en date du 4 janvier 2014, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour renouveler ce marché.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud (CCAS) doit également acheter du carburant pour les véhicules liés à ses activités. Ce marché global est estimé annuellement à 67.000 € HT. Dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le CCAS en vue de la consultation qui sera lancée pour le renouvellement du marché de carburant notamment, ce qui permettra à l'établissement public de bénéficier des conditions avantageuses de prix et de service obtenues par la Ville. La Ville assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargée de procéder dans le respect du code des marchés publics à l'évaluation des besoins, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, elle sera chargée de signer les marchés et de les notifier au nom des membres du groupement.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le CCAS la convention constitutive du groupement de commandes qui est en annexe de votre dossier.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Christian, est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération. Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention de groupement de commandes,

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Techniques réunie le 16 Octobre 2013

Considérant que le marché actuel de fourniture de carburant, prestation de lavage aspiration, prestation de paiement de péages autoroutiers et parkings ainsi que les prestations de petite mécanique pour les véhicules municipaux et du CCAS est résilié à compter du 4 janvier 2014,

Considérant qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour renouveler ce marché.

Considérant que ce marché est estimé annuellement à 67.000 € HT.

Considérant que dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le CCAS en vue de la consultation qui sera lancée notamment, afin de permettre à l'établissement public de bénéficier des conditions avantageuses de prix et de service obtenues par la Ville.

Considérant que la Ville assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargée de procéder dans le respect du code des marchés publics à l'évaluation des besoins, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, de signer les marchés, de les notifier au nom des membres du groupement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **Approuve** la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud dans le cadre de la consultation relative à la fourniture de carburant et prestations auxiliaires

- **Autorise** M. le Maire à signer cette convention constitutive de groupement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire :

Nous passons aux décisions municipales. C'est Michel, tu veux démarrer.

Monsieur BILDORFF :

Il y a un certain nombre de décisions municipales qui concerne des règlements d'honoraires et également des acceptations d'indemnité d'assurances.

Règlements d'honoraires :

Décision municipale du 21 juin 2013 – règlement d'honoraires à Me BAZIN – contentieux en matière de ressources humaines, il est décidé de régler une somme de 3 438.50€ au cabinet d'avocats Molas & Associés.

Décision municipale du 31 juillet 2013 – règlement d'honoraires au Cabinet GOUTAL dans le cadre d'une consultation juridique, il est décidé de régler une somme de 1 776.06 €.

Décision municipale du 31 juillet 2013 - règlement d'honoraires également au Cabinet GOUTAL, il est décidé de régler une somme de 1 722.24€

Décision municipale au sujet d'une procédure référé expertise toiture piscine, il est décidé de régler une somme de 2 481.70€ au cabinet d'avocats DS.

Décision municipale du 2 septembre 2013, règlement d'honoraires au cabinet GOUTAL – il est réglé une somme de 538.20€.

Décision municipale du 14 octobre 2013, règlement d'honoraires au cabinet d'avocats THEMIS – contentieux locataires de la ville, il est décidé de régler une somme de 96.95€.

Décision municipale du 14 octobre 2013, règlement d'honoraires au cabinet GOUTAL, il est décidé de régler une somme de 3 767.40€.

Maintenant nous avons des acceptations d'indemnité d'assurances. Il y a des remboursements de la SMACL.

Remboursement d'honoraires en matière de contentieux, il est décidé d'accepter de la SMACL, la somme de 1196 € - remboursement d'honoraires d'avocats dans le cadre d'un contrat de protection juridique.

Décision municipale acceptation d'une indemnité d'assurance pour règlement d'un sinistre – clôture endommagée au niveau de la piscine Elysée II. Il est décidé d'accepter une somme de 1 423.24€.

Décision municipale du 31 juillet 2013 – acceptation d'une indemnité d'assurances – règlement d'un sinistre – dommages au domaine public – barrière d'accès à la piscine Corneille – il est décidé d'accepter une somme de 192.11€.

Décision municipale du 4 septembre 2013 – acceptation d'une indemnité d'assurances – dommages au domaine public – protection trottoirs à l'angle de l'avenue de la Drionne et de l'avenue Lécolier – Il est décidé d'accepter une somme de 3 873.72€.

Décision municipale du 10 septembre 2013 – acceptation d'une indemnité d'assurances – dommages au domaine public – clôture du potager de l'école maternelle Pierre et Marie Curie.

Décision municipale du 13 septembre 2013 – acceptation d'une indemnité d'assurances – remboursement d'honoraires – il est accepté de la SMACL, une somme de 1 196€ correspondant au remboursement d'honoraires dans un cadre de protection juridique.

Décision municipale du 17 septembre 2013 – acceptation d'une indemnité d'assurances – règlement de sinistre clôture de l'aire de jeux située place du Jumelage – il est accepté de la SMACL, une somme de 303.78€.

Décision municipale du 11 octobre 2013 – acceptation d'une indemnité en règlement d'un sinistre parc de jeux du pré d'Orient, il est accepté 7 226.41€.

Et puis quelques conventions, je continue brièvement.

Convention d'occupation de terrain appartenant à la SMGSEVESCO à titre de sente piétonne le long de la A13. Il est décidé de signer la convention qui nous permet d'utiliser la sente piétonne le long de la A13.

Décision municipale du 16 septembre 2013 - convention de mise à disposition d'un terrain et d'équipements à la résidence Elysée II pour la création d'un espace de détente et de loisirs. Il est décidé de signer avec SCCR un contrat à titre gracieux au terme du la SCCR s'engage à assurer l'entretien courant et la surveillance des lieux.

Décision municipale du 18 septembre 2013 – contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 4 distributeurs automatiques de boissons et confiseries à la piscine Corneille. Il est décidé de signer un contrat avec une redevance et la commune touchera 20% du chiffre d'affaires hors taxes des sommes perçues par le distributeur.

Et la dernière, décision municipale – convention de recherche d'optimisation de la fiscalité locale. Il est décidé de signer une convention de recherche, d'optimisation des ressources dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées avec la société ECOFINANCE.

Monsieur le Maire :

Merci Michel. Oui.

Monsieur BARATON :

Je voudrais revenir sur une décision municipale. C'est celle de la convention de mise à disposition d'un terrain à la Jonchère. Ce qu'on peut concevoir, c'est que ce soit un terrain qui soit public parce que j'ai du mal à comprendre comment une ville peut mettre à disposition un terrain communal au profit d'une résidence, une résidence... je trouve ça un peu surprenant, à moins que la résidence considère que c'est un parc communal et que n'importe qui peut y aller, mais je trouve que sur le principe, ça met surprend un petit peu, je ne sais pas ce qu'en pense Maître BILDORFF, mais....

Monsieur le Maire :

Michel.

Monsieur BILDORFF :

Indépendamment du problème juridique qui est relativement secondaire en fait, c'est vrai qu'on pourrait discuter, parce que, que ça soit public ou pas, en réalité, ça ne change rien puisqu'il n'y a que les gens d'Elysée II qui vont s'en servir si c'est derrière la résidence. Tous les gens qui accéderont sur ce terrain..., personne ne peut s'y opposer, c'est un terrain qui sera ouvert, accessible à tout le monde et la résidence elle est ouverte, elle n'est pas fermée. Alors toute personne pourra rentrer dans la résidence pour accéder à ce terrain, sinon on ne voit pas très bien d'où peuvent venir les gens, ils peuvent venir du bois, mais ils peuvent aussi rentrer dans la résidence.

Monsieur le Maire :

Les gens peuvent du bois, peuvent venir de Bougival...

Monsieur BILDORFF :

C'est vrai que l'intérêt peut être, c'est de sécuriser l'espace par rapport à des radeurs qui seraient dans le bois. Après, est-ce qu'il peut y avoir une ouverture pour l'extérieur, mais ce n'est pas forcément opportun par rapport aux enfants qui peuvent jouer là. Il y a peut-être une question de surveillance et d'opportunité.

Monsieur BARATON :

Parce que ça s'ajoute à d'autres terrains qui avaient été mis à disposition par la ville.

Monsieur BILDORFF :

Non, la question est intéressante, mais après, il faut voir s'il est opportun que l'accès se fasse vraiment par la forêt. Est-ce que cela ne présente pas des inconvénients par rapport aux enfants.

Monsieur BARATON :

Si c'est un lieu public, très bien.

Monsieur le Maire :

Mais c'est un lieu public.

Monsieur BILDORFF :

Si on veut y aller avec nos enfants, personne ne vous empêchera d'y aller.

Monsieur le Maire :

Michel, attends, je crois qu'il faut voir l'histoire de ce terrain. C'est un bout de terrain qui est en bout de commune. Je crois que l'achat de ce terrain Sabatier remonte aux années 60 ou 70, c'est assez ancien.

Monsieur BILDORFF :

77. Acheté aux enchères.

Monsieur le Maire :

77. ce terrain, il ne sert à rien qu'à accueillir des gens, c'est ouvert au public de La Celle Saint-Cloud, n'importe qui peut y aller. Il se trouve que de fait, c'est effectivement la résidence Elysée II, comme d'ailleurs le terrain du Butard est ouvert plutôt aux gens de la Chataigneraie, assez naturellement, parce qu'ils sont à côté, et les gens de la Grande Terre qui utilisent plus naturellement le parc de la Grande Terre. C'est quelque chose de tout à fait simple et évident, et bien entendu, ce terrain n'est pas la propriété exclusive, en tout cas à l'utilisation exclusive d'Elysée II.

Monsieur BILDORFF :

L'avantage du système, c'est que ce sont les gens d'Elysée qui vont l'entretenir finalement et pas la ville alors que tout le monde pourra y accéder.

Monsieur BARATON :

Mais Monsieur Bisdorff, dans ce cas-là, on peut prendre des terrains sur chaque quartier, et dire dans le fond, les gens vont l'entretenir et on va leur donner. C'est quand même entre la résidence et la ville, c'est tout, je voulais savoir si juridiquement,...

Monsieur le Maire :

Honnêtement, si on n'avait pas cette convention, qu'est-ce qu'on pourrait faire... Vous avez la solution. On fait quoi de ce terrain ? Là c'est un problème.

Monsieur BARATON :

Ce n'est pas la question de faire quelque chose ou pas. A l'époque, ça remonte à 1997...

Monsieur le Maire :

On en fait quoi de ce terrain ? On en fait quoi ?

Monsieur BARATON :

Ce n'est pas parce qu'on n'en fait rien... Attendez, s'il est ouvert, alors qu'il soit dit publiquement qu'il est ouvert à tous les gens de La Celle Saint-Cloud.

Monsieur le Maire :

Il est ouvert à tous les gens de La Celle Saint-Cloud. Ça fait trente ans que c'est comme ça.

Monsieur Bisdorff :

La contrepartie c'est qu'il y a aussi un entretien.

Monsieur le maire :

Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

J'ai une petite question, sur la décision municipale juste avant celle que Monsieur BARATON vient d'évoquer, qui m'inquiète un petit peu, il s'agit d'une sente le long de la A13. Je pense que je connais cette sente puisqu'elle est du côté de Beauregard dans la forêt de Beauregard. Mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il est noté que la mise à disposition est à titre précaire et révoquant.

Monsieur le Maire :

Michel.

Monsieur Bisdorff :

De toute façon, d'après ce que je lis, c'est la petite sente qui passe entre l'autoroute et la résidence. A Bel Ebat. Entre Bel Ebat... Non ce n'est pas la sente.... Je comprends ça, je lis simplement.

Monsieur le Maire :

Michel, il y a deux choses à dire à Marie-Pierre. D'une part la petite sente qui est le long de l'A13 côté Bel Ebat et puis quand c'est un terrain qui appartient au domaine public, il ne peut être mis conventionnellement, remis qu'à titre précaire et révoquant, ça c'est le principe de la domanialité publique. C'est une règle, effectivement, il y a une canalisation de 600mm qui passe par là, qui a été rénovée récemment.

Monsieur Bisdorff :

Finalement, dans la situation antérieure, on n'avait aucun droit, et maintenant on a quand même des droits. Un peu plus qu'avant...

Monsieur le Maire :

Merci Michel.

DECISION MUNICIPALE n° 2013.19 du 21/06/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES A MAITRE BAZIN SOCIETE D'AVOCAT MOLAS & ASSOCIES – CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats MOLAS & ASSOCIES, 60 rue de Londres - 75008 PARIS, la somme de 3.438,50€ TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 25/06/2013

Affichée 26/06/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.22 du 31/07/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION JURIDIQUE

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, 90 avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS la somme de 1.776,06 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 01/08/2013

Affichée 01/08/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.23 du 31/07/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION D'URBANISME

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, 90 avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS la somme de 1.722,24 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 01/08/2013

Affichée 01/08/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.24 du 02/09/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET DS AVOCATS DANS LE CADRE DE LA REQUETE EN REFERE EXPERTISE TOITURE PISCINE CORNEILLE

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats DS AVOCATS, 46 rue de Bassano – 75008 PARIS la somme de 2.481,70 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 05/09/2013

Affichée 05/09/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.25 du 02/09/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION D'URBANISME

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, 90 avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS la somme de 538,20 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 01/08/2013

Affichée 01/08/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.33 du 14/10/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS THEMIS DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX LOCATAIRES DE LA VILLE

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats THEMIS, Immeuble le Capitole – 3 place Mendès France 78990 ELANCOURT, la somme de 96.95 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 16/10/2013

Affichée 16/10/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.34 du 14/10/2013 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX D'URBANISME

Il est décidé de régler au Cabinet d'avocats GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, 90 avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS la somme de 3 767.40 € TTC à titre de frais et honoraires pour ses interventions dans cette affaire.

Visa de la sous-préfecture le 16/10/2013

Affichée 16/10/2013

ASSURANCES

DECISION MUNICIPALE n° 2013.18 du 17/06/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES CONTENTIEUX D'URBANISME

Il est décidé d'accepter de la SMACL, la somme de 1.196 € TTC correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans cette affaire selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

Visa de la sous-préfecture le 24/06/2013

Affichée 24/06/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.20 du 08/07/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 22.08.2012 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – CLOTURE ENDOMMAGE AU NIVEAU DE LA PISCINE ELYSEE I

Il est décidé d'accepter d'EUROFIL, la somme de 1.423.24 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 22.08.2012.

Visa de la sous-préfecture le 09/07/2013

Affichée 10/07/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.21 du 31/07/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 28.04.2013 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – BARRIERE D'ACCES PARKING PISCINE CORNEILLE

Il est décidé d'accepter la somme de 192.11 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 28.04.2013.

Visa de la sous-préfecture le 09/07/2013

Affichée 10/07/2013

DECISION MUNICIPALE n° 2013.26 du 04/09/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 20.06.2013 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – PROTECTION DU TROTTOIR A L'ANGLE DE L'AVENUE DE LA DRIONNE ET DE LA RUE LECOLIER

Il est décidé d'accepter de MATMUT, la somme de 3.873,72 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 20.04.6.2013.

*Visa de la sous-préfecture le 09/09/2013
Affichée 09/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.27 du 10/09/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 19.06.2013 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – Clôture du potager de l'école maternelle Pierre et Marie Curie

Il est décidé d'accepter de SMACL, la somme de 1.064,44 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 19.06.2013 suite au recours exercé auprès du Groupe TEP.

*Visa de la sous-préfecture le 13/09/2013
Affichée 13/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.28 du 13/09/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES – CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES

Il est décidé d'accepter de SMACL, la somme de 1.196 € TTC correspondant au remboursement d'honoraires de notre avocat dans cette affaire, selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

*Visa de la sous-préfecture le 17/09/2013
Affichée 18/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.30 du 17/09/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 20.10.2012 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – Clôture de l'aire de jeux située place du Jumelage

Il est décidé d'accepter de SMACL, la somme de 303.78 € TTC correspondant au montant différé du règlement relatif à la vétusté, au titre du sinistre du 20 octobre 2012.

*Visa de la sous-préfecture le 19/09/2013
Affichée 19/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.32 du 11/10/2013 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 29.11.2012 - DOMMAGES AU DOMAINE PUBLIC – Parc de jeux du pré d'Orient

Il est décidé d'accepter de SMACL, la somme de 7 226.41 € TTC correspondant à l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 20 octobre 2012.

*Visa de la sous-préfecture le 15/10/2013
Affichée 15/10/2013*

CONVENTION

DECISION MUNICIPALE n° 2013.18bis du 29/07/2013 : CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SMGSEVESC A TITRE DE SENTE PIETONNE LE LONG DE L'A13

Il est décidé de signer la convention par laquelle la SMGSEVESC dont les bureaux sont situés 12 rue Mansart à Versailles 78000, met à disposition de la ville de la Celle Saint-Cloud, à titre précaire et révocable, un terrain cadastré AM n° 543 correspondant à une sente piétonne le long de la A13.

*Visa de la sous-préfecture le 29/07/2013
Affichée 29/07/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.29 du 16/09/2013 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ET D'EQUIPEMENTS A LA RESIDENCE ELYSEE II POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE DETENTE ET DE LOISIRS

Il est décidé de signer avec le SCCR Elysée II, une convention de mise à disposition d'un terrain de 4000m² situé dans une clairière à l'entrée du bois Sabatier et des équipements existants, pour une durée de 3 ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 12 années, chaque partie ayant la faculté de mettre fin à la convention au terme de chaque période triennale avec respect d'un préavis de trois mois. Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux, le SCCR Elysée II s'engage pendant la durée de la convention, à assurer l'entretien courant et la surveillance des lieux.

*Visa de la sous-préfecture le 18/09/2013
Affichée 18/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.31 du 18/09/2013 : CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE QUATRE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET CONFISERIES A LA PISCINE CORNEILLE

Il est décidé conclure avec la société PROXIMATIC, 22624 rue Lavoisier, 92000 Nanterre, un contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de deux distributeurs automatiques de boissons chaudes et de deux distributeurs automatiques de confiseries à la piscine Corneille. Ce contrat prendra effet à compter du 9 juillet 2013 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse deux fois. La redevance est fixée à 20% du chiffre d'affaires HT, réalisation par les distributeurs et sera perçue trimestriellement.

*Visa de la sous-préfecture le 20/09/2013
Affichée 20/09/2013*

DECISION MUNICIPALE n° 2013.35 du 15/10/2013 : CONVENTION DE RECHERCHE D'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE

Il est décidé de signer la convention de recherche d'optimisation des ressources dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées acquittées par la ville pour ses bâtiments, avec la société ECOFINANCE, sise 5 avenue Albert Durand à BLAGNAC 31702.

*Visa de la sous-préfecture le 17/10/2013
Affichée 17/10/2013*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

On a un certain nombre de choses à rajouter. On va parler du jumelage, je vais demander à Anne-Sophie de nous en parler. Je voudrais d'ores et déjà que vous notiez le prochain conseil municipal où on votera le budget qui est le mardi 17 décembre. Donc le mardi 17 décembre à 20 heures, conseil municipal budget.

Il y a un certain nombre de choses à dire, peut-être un commentaire Anne-Sophie sur le Jumelage qui est une opération importante, ancienne puisqu'on fête les 30 ans du jumelage.

Madame MARADEIX :

On fête les 30 ans du Jumelage ce week-end. La délégation arrive vendredi à 17 heures et va visiter l'exposition. Samedi matin, ils vont aller à la Défense, visiter le quartier de la Défense avec une visite en allemand et la cérémonie aura lieu ici-même, samedi après-midi à 17h30. Je crois que vous avez tous été conviés. Ça va être le moment phare de ce week-end. Ils repartiront dimanche midi après avoir assisté à une représentation de Faust au Carré des Arts. Voilà en gros le déroulement de la cérémonie. Il faut savoir que le Maire de Beckum sera là, également le Maire de Grodkow, Marek Antoniewicz.

Monsieur le Maire :

Et l'ambassade d'Allemagne qui sera représentée par l'attaché de défense, le conseiller de défense.

Madame MARADEIX :

J'aurai un mot à dire sur le conseil des jeunes après.

Monsieur le Maire :

Vas-y.

Madame MARADEIX :

J'y vais, j'en profite, le micro est ouvert. Ils ont été élus mercredi dernier, 12 jeunes, 6 pour le collège Victor Hugo et 6 pour le collège Pasteur. Cette année, il y a un petit changement, on s'adresse aux 5èmes et 4èmes, donc à Victor Hugo, il y a 3 5èmes et 3 4^{ème} et à Pasteur 4 5èmes et 2 4èmes. Ça change par rapport à l'année dernière où c'était des 4èmes et des 3èmes. L'assemblée plénière d'installation aura lieu ce mercredi à 18 heures. Soyez nombreux à venir les soutenir. Ils vont nous faire un beau projet, je pense que la différence d'âge va faire qu'il y aura des différences dans le projet mais ça va être intéressant et passionnant à mener jusqu'au bout. Voilà, merci.

Monsieur le Maire :

Merci en tout cas Anne-Sophie pour ce que tu fais vis-à-vis du conseil des jeunes qui est quelque chose de très important et dont on parle dans les conseils d'administration des collèges, notamment à travers le conseil Vie sociale, je ne me souviens plus très bien, il y a un conseil qui intègre cette notion de citoyenneté. Daniel sur les sports.

Monsieur TURCK :

Sur les petits commerçants. Pour information, cette opération qui chaque année a lieu au mois d'octobre, là c'était les 18 et 19. Nous avons eu 138 gamins, c'est ce qui correspond à peu près à 50% de l'effectif des CM2 sur la ville. 75 commerçants se sont associés à l'opération, pour nous offrir 149 places pour les enfants. C'est une opération qui s'est encore une fois très bien passée sans aucun incident. A souligner que Bougival et Louveciennes en particulier Louveciennes, tiennent à ce que cette opération continue dans le futur tous les trois, même Louveciennes qui ne sera plus en communauté de communes avec nous, mais ils tiennent à ce que cela continue et je pense que c'est bien, tout simplement parce que c'est un réel succès dans les trois communes.

Autre petite information, pour le mois de juin. Courses en fête aura lieu le 1^{er} juin.

Monsieur le Maire :

Merci Daniel. Florence.

Madame NAPOLY :

Juste un mot pour vous rappeler le début de la route des contes qui s'étend sur plus d'un mois avec le vernissage de l'exposition demain soir à 19 heures et vous avez dû tous recevoir les petites plaquettes qui recensent tous les événements qui auront lieu durant ce mois, qui sont très nombreux et j'espère vous y retrouver nombreux.

Monsieur le Maire :

Merci Florence et je rappelle que demain aura lieu le thé dansant à 14h30, qui réunit à peu près 200 personnes, des personnes âgées, les séniors de la ville. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, Marie-Pierre ?

Madame DELAIGUE :

Oui, comme à presque chaque conseil, j'ai différents petits points à voir. Déjà on parlait des petits commerçants, mais moi je voudrais aussi parler des commerçants de Bendern, donc je m'adresse peut être à Monsieur Daniel TURCK. J'ai eu à discuter avec les commerçants de Bendern qui sont assez nombreux à souhaiter qu'un affichage soit fait à l'entrée de Beauregard pour indiquer les différents commerces qu'on trouvera plutôt à l'intérieur de la résidence, car ce centre commercial est un peu caché quand même à la vue de tous ceux qui passent sur la nationale, la départementale maintenant. Je ne sais pas si j'enchaîne mes questions.

Monsieur le Maire :

Marie-Pierre sur ce sujet-là, Daniel... En deux mots, on est en train de revoir de mobilier urbain et c'est justement dans ce cadre-là qu'on va mettre en place une vraie signalétique des commerces et des centres commerciaux. Oui continuez.

Madame DELAIGUE :

Sur le thème du sport, je voudrais à nouveau, comme l'année dernière, remercier la mairie qui accueille la marche de l'espoir pour le Téléthon sur le parvis le 8 décembre. Donc tous ceux qui sont un peu marcheurs et qui ont envie de participer à cette manifestation sans pénaliser tout ce qui est prévu par ailleurs par la ville bien sûr, sont invités à se présenter sur le parvis de l'hôtel de ville, le dimanche 8 décembre à 11 heures. C'est l'association TONUS qui animera cette marche.

Monsieur le Maire :

Oui, Marie-Pierre, continue peut-être.

Madame DELAIGUE :

Sinon, effectivement, ça a été abordé par Monsieur SOUDRY tout à l'heure et peut-être par Monsieur le Maire, il y a eu une enquête de lancée concernant les rythmes scolaires et j'aurai aimé savoir, parce que ça fait un certain nombre de mois maintenant, quel était le résultat de cette enquête et justement des difficultés sont sans doute à évoquer, il y a un planning peut-être d'envisagé, donc j'aurai aimé en savoir plus. Merci.

Monsieur le Maire :

On va faire un point sur les rythmes scolaires. C'est un gros sujet. Je redis que là-dessus, on a demandé un report de la mise en œuvre des rythmes. Sylvie, tu veux faire un petit point synthétique.

Madame d'ESTEVE :

Effectivement, c'est un vaste sujet. Vous le savez, le Gouvernement nous a demandé au mois de janvier dernier d'organiser le temps scolaire pour les classes maternelles et élémentaires, par un décret qui signifie qu'au lieu d'avoir 4 jours, nous aurions 4 jours ½ d'école. Là, c'est la première des choses.

Au mois d'avril, nous avons fait des réunions de concertation dans chaque groupe scolaire. Au mois de juin, nous avons distribué aux familles ainsi qu'aux directions d'écoles, ainsi qu'aux enseignants, des questionnaires que nous avons dépouillés pendant l'été. Nous avons commencé les réunions de concertation au mois d'octobre. Nous avons concerté avec l'Inspection, les directions d'écoles, il y avait aussi les parents élus, il y avait quelques élus et les services aussi. Nous avons pris le choix tous ensemble, de séparer les écoles maternelles des écoles élémentaires. Les premiers résultats et les comptes rendus vont être distribués dans la semaine, donc aux différents membres de ces commissions.

Ce que je peux vous dire, c'est que les questionnaires ont trouvé énormément de succès puisque pratiquement 85 % des familles ont répondu aux questionnaires familles, les enseignants, il y a 52 enseignants sur 98 qui ont répondu, ce que je peux vous dire sur les grands principes, je vous soumetts juste les grands principes pour être rapide ce soir, en ce qui concerne les familles, puisqu'il y a une demi-journée supplémentaire à choisir, le choix était le mercredi qui était soutenu par le Ministère, par dérogation, ça peut être le samedi matin, sachez que les enseignants sont plutôt pour le samedi matin. Par contre les familles sont plutôt pour le mercredi. Donc on verra lors des différentes grandes concertations, ce que nous déciderons ensemble. Ce que je peux vous dire aussi, si le mercredi était choisi, aujourd'hui, nous avons à peu près 25 % des enfants qui sont scolarisés qui sont accueillis en centre de loisirs, demain si le mercredi était temps scolaire le matin, l'après-midi, au vu des réponses des familles, nous devrions accueillir deux fois et demie plus d'enfants que ce que nous faisons aujourd'hui. C'est-à-dire aujourd'hui, nous avons 400 enfants qui sont inscrits, demain, potentiellement, il pourrait y avoir environ 1000 demandes si on se tient aux réponses des questionnaires.

Ce que je peux vous dire aussi qui paraissait important aussi bien pour les familles que pour les enseignants et les directions, c'est de prendre la différenciation des rythmes en ce qui concerne les enfants de maternelle et d'élémentaires. Ça, ça paraissait très important. Pour faire court, les points de vigilance qu'on nous a demandé aussi bien de la part des familles que de la part des enseignants, de prendre en compte, bien évidemment cette réforme et c'est ce que le Maire a dit en préambule des deux réunions, ce sont vraiment les enfants qui sont au cœur de ces rythmes. Il faut prendre en compte, le temps de l'enfant et le rythme de l'enfant. Ce sont les points que nous ont demandés les directions, les enseignants et les familles, de prendre en compte la fatigue de l'enfant, le problème de mutualisation de locaux, puisqu'il va falloir que nous partagions les locaux scolaires avec les temps périscolaires, les fameux TAP, les temps d'activité périscolaire. Le problème d'articulation en terme de responsabilité entre le scolaire et le périscolaire.

Je pourrai vous en parler pendant un moment, moi, je me tiens à votre disposition, mon bureau vous est ouvert. Comme le Maire l'a dit, nous avons demandé un report puisqu'il y a 20% des communes qui ont démarré en septembre, les autres communes doivent démarrer en septembre prochain, mais vous n'êtes pas sans savoir que ce sujet est à l'ordre du jour notamment pour jeudi qui arrive.

Monsieur le Maire :

Il représente aussi un coût encore non chiffré pour les communes en général. Est-ce qu'il y a d'autres points. Oui Daniel.

Monsieur TURCK :

Merci Marie-Pierre d'avoir rappelé ta marche du Téléthon. Mon petit oubli n'était pas très grave puisque dans le journal de la ville, fin novembre, celui de décembre, vous allez voir toutes les informations sur une feuille principale. L'orientation principale c'est la fête de l'hiver qui se fera sur le parvis de la mairie avec les animations habituelles, vente au profit du Téléthon, le petit feu d'artifice pyrotechnique qui est très sympa. J'invite donc tout le monde à participer à cette animation. Il y aura aussi la piscine le samedi après-midi. Toutes ces informations vous les aurez dans le journal à la fin du mois. Merci.

Monsieur le Maire :

Marie-Pierre, on avait ramené de Beckum quelque chose. C'est prévu. A voilà. C'est destiné à être partagé entre un nombre assez conséquent de personnes après la séance. Oui Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire, il aurait dû passer en conseil municipal, un nouveau projet de règlement de voirie. C'est très important puisque ça contraint les concessionnaires à respecter un certain nombre de choses. Un an après, ce n'est toujours pas passé en conseil municipal, ce que je trouve un petit peu dommage, parce que les concessionnaires font des trous, les rebouchent à leurs rythmes, alors qu'en fait ils devraient être contraints par ce règlement.

La deuxième chose, je l'avais aussi demandé il y a pas mal de temps, puisqu'une grande partie de la ville a été mise en zone 30, même si la définition n'est pas tout à fait respectée, mais qu'importe, j'avais demandé que soit pris en conseil municipal un arrêté, une décision visant à faire en sorte que les cyclistes respectent le code de la route des voitures parce que quelqu'un qui descend Horace Vernet en sens interdit, quelqu'un qui descend l'avenue des Etangs ou l'avenue des Suisses, s'il y a un accident, c'est paradoxalement, l'automobiliste qui serait en tort, donc il serait peut être bon que les cyclistes respectent le sens obligé des voies.

Monsieur le Maire :

Un truc que je ne comprends pas, on ne prend pas un arrêté pour décider que les cyclistes doivent respecter...

Monsieur BARATON :

Si, si.

Monsieur le Maire :

Mais non, mais c'est une plaisanterie.

Monsieur BARATON :

Aujourd'hui, les cyclistes peuvent aller dans les deux sens dans toutes les rues à partir du moment où c'est une zone 30, Monsieur le Maire, absolument. Je vous l'avais déjà dit. La troisième chose et là on est tous obligés de le regretter, après avoir perdu le CIO, la sécurité sociale, pôle emploi, on apprend que la perception s'en va également.

Monsieur le Maire :

Mais non, qu'est-ce que c'est que cette histoire.

Monsieur BARATON :

En tout cas, elle resterait pour les villes mais pas pour les habitants. Ecoutez, ça serait intéressant de regarder, c'est ce que j'ai cru comprendre, alors si c'est faux tant mieux, si c'est vrai c'est dommage.

Monsieur le Maire :

Il ne faut pas mélanger les rumeurs, les ragots et puis la réalité.

Monsieur BARATON :

Non, non.

Monsieur le Maire :

La fermeture d'une perception, c'est important. Je n'ai absolument, personne d'entre nous n'a reçu de représentant de l'Etat disant que la perception allait être fermée.

Monsieur BARATON :

Je souhaite me tromper.

Monsieur le Maire :

En tout cas, il y a un amalgame entre des sujets complètement différents. Moi je voudrais qu'on revienne sur le sujet insertion, prévention et orientation. Je crois qu'on a su positiver un retrait, une tentative de retrait de certains services publics en essayant de regrouper. Je voudrais Laurence, que tu nous expliques la situation du pôle prévention. En fait, on a regroupé des structures et l'idée et le projet et l'intention, c'est que ça fonctionne mieux qu'avant. Laurence.

Madame AUGERE :

Le CIO n'a pas disparu. Le CIO a changé de forme et on est très content puisque ça a permis de pouvoir créer un pôle à l'ancien Espace Information Jeunesse, le déménagement de la Mission locale qui était très enclavée avec les locaux du CIO avenue Mesureur va changer d'endroit et le déménagement est prévu jeudi. Tout le monde s'installe à l'ancien Espace Information Jeunesse à côté du CPEA, à l'entrée de la place de Bendern.

La Mission locale s'installe définitivement et à temps plein et le CIO voit une permanence le mercredi, tous les mercredis après-midi à l'intérieur de ces locaux avec deux conseillers, ce n'est pas une personne, mais deux personnes qui seront là. Du coup c'est extrêmement important de signaler qu'elles seront deux. Il y a un système de rendez-vous mais il y a aussi un système d'entrées et sorties permanentes, du coup, il y a aussi une étude pour savoir comment on met à disposition les documents parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont numérisées maintenant et plein de choses se font autour des installations qui seront mises à disposition. C'est sur la partie qui est vraiment reliée avec le pôle jeunesse qu'on souhaitait avoir sur le quartier. Ça permet à un jeune de pouvoir y arriver via le centre social, via les collèges, parce que ça sera une vitrine, ça se verra bien, d'avoir quelque chose de cohérent. Ça permet aussi d'avoir une

prise en compte de la personne dans sa globalité. La personne, ce n'est pas un sandwich qu'on va découper en tranches, un cake, c'est quelqu'un de complet et de complexe, donc il y a à la fois l'orientation, il y a l'emploi, il y a le logement, il y a la santé, il y a la prise en compte globale des jeunes de 16 à 25 ans. C'est important et ce n'est pas un détail.

Le CIO aussi est présent dans des permanences renforcées à l'intérieur des lycées. C'est du ressort de l'Education nationale, mais c'est quelque chose qui a été obtenu et au lieu d'avoir quelques permanences de ci de là dans les lycées, normalement, la mise en place dans les trois lycées de La Celle Saint-Cloud, de permanences dites renforcées, c'est-à-dire davantage de conseillers, davantage de temps à disposition des jeunes. Mais ça c'est une partie un petit peu autre.

Dernier point, aussi puisque j'ai la parole sur l'aspect insertion, le réseau insertion continue de fonctionner, parce que l'insertion est en charge de la CCCS et les trois communes ont désiré continuer à faire partie et continuer d'animer le réseau insertion. Donc tout ce qui va être autour du séminaire, du livret-contact et du groupe Espoir, c'est quelque chose qui va être maintenu et qui va continuer. Et toute la partie insertion Sésame - Dynamique emploi, c'est aussi une activité qui va être maintenue.

Monsieur le Maire :

Merci Laurence. C'était très important de redresser, de restaurer un vrai pôle d'orientation et d'insertion à La Celle Saint-Cloud.

C'est vrai qu'on a en permanence à se battre contre des tentations de retraits des services publics, mais on arrive à les bloquer et en tout cas, ce ne sont pas les rumeurs qui font l'action municipale. Oui Laurence.

Madame AUGERE :

Un dernier point, c'est vrai que l'adhésion à VGP va être un plus parce que quand j'ai été amené à rencontrer le directeur de Pôle emploi, la première question qu'il m'a posée, c'est de dire, mais vous n'êtes pas dans VGP, du coup on ne représentait rien du tout, le fait de rentrer dans VGP ça va permettre d'avoir aussi une force, un poids et puis des actions possibles sur un territoire agrandi, et ça c'est quelque chose d'important.

Monsieur le Maire :

Merci Laurence. D'autres interventions ? Oui Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

Excusez-moi, très très vite, en ce qui concerne la voirie, nous avons un parking derrière le stade Duchesne, d'ailleurs ceux qui irons demain au thé dansant pourront expérimenter, qui est en très mauvais état, il y a des trous de partout et ça sert aussi bien aux sportifs, aux locataires, qu'à ceux qui viennent à des manifestations ponctuelles. Je voudrais savoir s'il est prévu dans un plan prochain, la réfection de ce parking. Merci.

Monsieur le Maire :

Jean-Claude ? C'est noté. Très bien, merci à tous, la séance est levée.

*